



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

6034^e séance

Mardi 9 décembre 2008, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jurica	(Croatie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Malgas
	Belgique	M. Payot
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Li Kexin
	Costa Rica	M. Weisleder
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Willson
	Fédération de Russie	M. Rogachev
	France	M. Deruffe
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Riccardo
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Gouider
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harvey
	Viet Nam	M ^{me} Nguyen Thanh Ha

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Lettre datée du 26 novembre 2008, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation
des Nations Unies (S/2008/738)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

La séance est reprise à 15 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Malaisie, de la République arabe syrienne et de la République bolivarienne du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite aussi rappeler à tous les orateurs, comme l'a indiqué le Président de mon pays à la séance de ce matin, de bien vouloir limiter leurs déclarations à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte écrit et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Les récents attentats terroristes de Mumbai ont rappelé de façon poignante à chacun de nous la menace sérieuse que le terrorisme représente toujours sept ans après les événements tragiques de septembre 2001. À la suite des attaques terroristes de Mumbai, le Premier Ministre japonais M. Aso a fait savoir à son homologue indien, M. Singh, que le Japon se tenait prêt à coopérer avec l'Inde et à contribuer à l'enquête. Venant d'être témoins de ce crime inqualifiable, nous considérons comme particulièrement opportun le débat public d'aujourd'hui au Conseil de sécurité sur le thème « Menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par des actes terroristes ». Nous aimerions donc remercier sincèrement le Président Mesić pour la précieuse initiative qu'il a prise en convoquant cette réunion.

Le Japon partage pleinement l'idée, soulignée dans le document de réflexion établi par la Croatie,

qu'il serait utile que la communauté internationale réaffirme à ce stade sa solidarité face au terrorisme. Nous approuvons également le vigoureux plaidoyer contenu dans ce document en faveur d'une approche multidimensionnelle et complète de la lutte contre le terrorisme.

Je n'ai guère besoin de réaffirmer l'importance du rôle du Conseil. En particulier, trois des comités subsidiaires du Conseil continuent à jouer un rôle crucial. C'est en premier lieu aux États Membres qu'il revient de mettre en œuvre les résolutions pertinentes. Le Conseil et ses organes subsidiaires doivent faire tout leur possible pour faciliter les activités entreprises par les États Membres.

Cette année, en tant que Président du Groupe des Huit (G-8), le Japon s'est efforcé de renforcer la coopération entre le Groupe d'action contre le terrorisme établi par le G-8 et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ici même au Siège. Nous espérons que ces efforts contribueront à leur tour à améliorer la coopération entre le Conseil et les États membres, en particulier en matière de soutien à la lutte antiterroriste.

Sept ans après les attentats du 11 septembre, l'Afghanistan et les régions voisines restent la zone la plus critique dans notre lutte contre le terrorisme. À cet égard, outre différentes mesures prises sur le terrain, nous pensons que l'importance des opérations maritimes connexes devrait être pleinement reconnue. Le Japon contribue depuis 2001 aux opérations antiterroristes dans l'océan Indien, et nous sommes déterminés à poursuivre cet effort.

Le Japon estime également que la coopération régionale joue un rôle crucial dans nos efforts de lutte contre le terrorisme. Afin de faire progresser cette coopération, le Japon participe activement à plusieurs initiatives régionales et travaille en liaison étroite avec des partenaires régionaux, en particulier en Asie du Sud-Est. Pour ne citer qu'un exemple, nous coopérons avec des pays qui préparent leur adhésion aux conventions internationales pertinentes. En 2003, nous avons commencé à organiser des séminaires, principalement à l'intention d'experts asiatiques, sur la promotion de l'adhésion aux conventions internationales antiterroristes et à leurs protocoles.

Les mesures de lutte contre le terrorisme ne doivent pas être uniquement des mesures traditionnelles de répression; les domaines non traditionnels identifiés dans la Stratégie antiterroriste

mondiale de l'ONU doivent également être dûment abordés. En particulier, les efforts visant à réduire la pauvreté et les mesures dans le domaine de l'éducation doivent être encore renforcés, afin de s'attaquer aux conditions qui favorisent la propagation du terrorisme.

Le Japon continue de penser que l'ONU doit jouer un rôle majeur dans la lutte contre le terrorisme. La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies fournit une base précieuse pour nos efforts unifiés dans ce contexte. À cet égard, l'adoption à l'unanimité de la résolution 62/272 de l'Assemblée générale, qui a réaffirmé la Stratégie et appelé à sa mise en œuvre, a été la bienvenue. Grâce à ce débat public, le Conseil devrait renouveler son engagement de s'attaquer à la grave menace contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Le Japon saisit cette occasion de réaffirmer sa volonté de contribuer aux efforts du Conseil en ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple du Liechtenstein, je voudrais exprimer notre solidarité et nos sincères condoléances à toutes les victimes des récents attentats terroristes en Inde. Nous condamnons sans équivoque des actes de terrorisme aussi odieux, quels qu'en soient la motivation, le lieu ou les auteurs, et nous réaffirmons notre attachement sans faille à la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Nous nous félicitons du document de réflexion (S/2008/738) qui a été soumis par le Président pour le débat d'aujourd'hui. Notre déclaration portera essentiellement sur quelques points précis.

Nous sommes entièrement d'accord avec le point de vue reflété dans ce document, à savoir que le recours à la force armée ne saurait être la seule réponse au fléau du terrorisme et que des expressions telles que la « guerre contre le terrorisme » ont produit plus de problèmes que de solutions, notamment en ce qui concerne l'application uniforme du droit international humanitaire.

Nous pensons que le débat d'aujourd'hui fournit une bonne occasion de promouvoir la solidarité internationale dans la lutte contre le terrorisme sur la base d'une approche globale, telle qu'exposée dans la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies de septembre 2006. Le seul fait de

réaffirmer ces engagements, cependant, n'améliorera pas en soi notre réaction au terrorisme. Pendant les sept ans qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001, l'ONU a considérablement développé sa panoplie globale de lutte contre le terrorisme, et les États Membres ainsi que les organisations régionales et internationales ont pris de nombreuses mesures à cette fin. Pourtant, la menace du terrorisme semble plus omniprésente que jamais. Ce simple fait souligne les limites des mesures antiterroristes traditionnelles et la nécessité de s'attaquer systématiquement aux conditions propices à la propagation des activités terroristes.

Le Conseil a un rôle particulier à jouer en ce qui concerne la nécessité d'aborder plusieurs conflits qui perdurent, dont les effets se font sentir dans le monde entier et qui sont directement liés à l'extrémisme violent. D'autres composantes du système des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale, sont appelées à redoubler d'efforts, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour contribuer à la prévention du terrorisme. À cet égard, nous rappelons que l'Assemblée générale a une responsabilité particulière dont elle doit s'acquitter dans les meilleurs délais : la finalisation du projet de convention générale sur le terrorisme international. Nous espérons qu'un nouvel élan dans la coopération mondiale contre le terrorisme générera un climat politique dans lequel il sera possible de résoudre l'une des grandes questions en suspens : ce que l'on a appelé le problème de la définition du terrorisme.

La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies énonce les conditions propices à la propagation du terrorisme, notamment l'absence de légalité, les violations des droits de l'homme et l'absence de gouvernance. Il est également vrai que la lutte contre le terrorisme peut avoir des effets négatifs sur la primauté du droit, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, étant donné que les États et les organisations internationales prennent parfois des mesures urgentes et énergiques contre le terrorisme sans qu'il soit possible de faire jouer les contrepois appropriés pour contrôler l'action de l'exécutif.

Le Rapporteur spécial chargé de procéder à une étude générale de la question du terrorisme et des droits de l'homme a donné de nombreux exemples pertinents de mesures où les intérêts de la sécurité publique et de la sécurité individuelle ne sont pas toujours correctement mis en balance avec les droits de

l'homme des personnes concernées. Étant donné que le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment à l'égard de la lutte contre le terrorisme, nous sommes convaincus que le Conseil devrait montrer la voie à suivre quand il traite de la difficile question de l'équilibre entre les intérêts de la sécurité et les droits de l'homme. Nous nous réjouissons par conséquent de ce que de nouvelles améliorations aient été apportées au régime des sanctions du Conseil dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, et nous exhortons le Conseil à prendre de nouvelles mesures nécessaires à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kazakhstan.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Permettez-moi avant tout de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre pays en sa qualité de Président du Conseil de sécurité durant le mois de décembre 2008, de l'organisation de ce débat public sur l'une des questions les plus capitales pour la paix et la sécurité internationales. Les attentats terroristes qui ne cessent d'être perpétrés à travers le monde sont un rappel constant et douloureux du fait que le terrorisme demeure l'une des menaces les plus graves pour tous les États et tous les peuples. Les actes terroristes sont à l'origine d'une méfiance croissante quant à la capacité de la communauté internationale à réagir efficacement à ces actes de violence inhumains.

Les terribles événements de Mumbai représentent l'acte terroriste à grande échelle le plus cruel depuis le 11 septembre 2001. Comme le reste de la communauté internationale, Le Kazakhstan rend un hommage spécial aux victimes innocentes de l'acte barbare des terroristes et exprime sa solidarité avec le Gouvernement indien.

Dans le télégramme de condoléances qu'il a adressé au Premier Ministre indien Singh, le Président Nursultan Nazarbayev a souligné qu'en cette heure tragique il importe de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. Le Kazakhstan est convaincu que c'est la seule attitude possible face à tout acte de terrorisme.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des menaces mondiales sans précédent : conflits interethniques et interconfessionnels, terrorisme international et criminalité organisée, catastrophes naturelles ou causées par l'homme, catastrophes humanitaires, maladies et épidémies, problèmes énergétiques et environnementaux. La recrudescence

des actes terroristes dans le monde entier a mis à nu la nature transnationale du terrorisme. Force est de reconnaître que le terrorisme est bien organisé, autosuffisant financièrement et appuyé par de puissants préceptes qui empoisonnent la conscience d'un nombre de personnes toujours plus grand. Sur cette toile de fond, le renforcement du cadre juridique international de la coopération contre le terrorisme est particulièrement pertinent. Le Kazakhstan appuie l'adoption sans plus tarder d'une convention générale sur le terrorisme international.

L'Organisation des Nations Unies, forte de son autorité, de son caractère universel et de son expérience unique, continue à jouer un rôle indispensable de chef de file et de coordonnatrice dans toutes les affaires mondiales. Son efficacité, cependant, dépend de notre volonté. Nous devrions, grâce à nos efforts conjoints, réformer l'Organisation dans le sens d'un renforcement du rôle du Conseil de sécurité, de manière qu'il puisse orchestrer une réaction rapide aux principales menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes convaincus qu'une coopération constructive et fructueuse entre les États Membres sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies renforcera la sécurité régionale et internationale et éliminera le problème du terrorisme international à l'avenir.

Les arrangements régionaux et sous-régionaux jouent un rôle essentiel dans les efforts visant à améliorer l'efficacité des initiatives mondiales contre le terrorisme. En particulier, une contribution importante aux efforts de lutte contre le terrorisme dans la région eurasiatique pourrait être apportée par l'Organisation de Shanghai pour la coopération et par l'Organisation du Traité de sécurité collective. La Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie est une autre instance régionale de lutte contre le terrorisme.

Pour conclure, nous tenons à dire encore une fois que nous sommes profondément attristés par la perte de vies innocentes dans tous les attentats terroristes et à exprimer notre sympathie et nos condoléances aux familles des victimes. Nous pensons que la communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour garantir une coopération large et efficace dans la lutte pour éliminer à jamais la menace du terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M^{me} Núñez Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba condamne et rejette fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le terrorisme d'État. Nous considérons totalement injustifiables tous les actes, méthodes et pratiques terroristes où qu'ils soient commis, quels qu'en soient les auteurs, quelles qu'en soient les cibles et quelles qu'en soient les motivations invoquées pour les justifier. Les attentats perpétrés récemment à Mumbai sont une nouvelle preuve évidente du danger que le terrorisme fait peser sur l'humanité. Cuba présente ses sincères condoléances au peuple et au Gouvernement indiens pour les victimes de ces actes criminels.

Nous engageons instamment tous les États à s'acquitter des obligations auxquelles ils ont souscrit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme en jugeant ou, le cas échéant, en extradant les auteurs d'actes de terrorisme; en prévenant l'organisation, l'instigation ou le financement de ces actes contre d'autres États à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs territoires ou par le biais d'organisations installées sur leurs territoires; ou en s'abstenant de fournir des armes ou autres moyens qui pourraient servir à la commission d'actes de terrorisme dans d'autres États, entre autres actions.

Cuba rejette également les actions et les mesures, l'emploi ou la menace de la force, qui violent la Charte des Nations Unies et le droit international, qu'un État imposerait ou chercherait à imposer à autrui sous prétexte qu'il lutte contre le terrorisme. De même, notre pays rejette sans réserve l'élaboration unilatérale de listes qui accusent les États d'accorder un appui présumé au terrorisme, lesquelles sont contraires aux droits internationaux.

Nous sommes convaincus que la coopération multilatérale, sous l'égide de l'ONU, est le moyen le plus efficace de lutter contre le terrorisme international. Nous tenons à souligner l'importance, pour l'ensemble des États Membres, de mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous considérons qu'il serait utile d'organiser, sous l'égide de l'ONU, une conférence internationale en vue de définir le terrorisme et d'adopter des mesures globales et efficaces afin de mener une action concertée contre ce phénomène. Nous sommes favorables à la conclusion, dans le cadre de l'ONU et dans les délais les plus brefs possibles, d'une convention générale et globale sur la lutte contre le terrorisme international qui inclue une définition du terrorisme.

Depuis des années, notre pays transmet au Conseil de sécurité des renseignements détaillés sur les actes de terrorisme commis par diverses personnes et organisations à l'encontre de Cuba et sur la protection complice que leur offre le Gouvernement des États-Unis. À ce jour, nos dénonciations n'ont toujours pas suscité de réponse concrète de la part du Conseil.

Il s'est écoulé plus d'un an et demi depuis la libération aux États-Unis du terroriste Luis Posada Carriles, qui a été qualifié, à juste titre, de terroriste le plus notoire de l'hémisphère occidental. Bien qu'il dispose de toutes les preuves nécessaires pour l'inculper pour ses actes innombrables de terrorisme, le Gouvernement des États-Unis ne l'a jamais fait. Cuba considère que cette affaire constitue une violation manifeste et flagrante de la résolution 1373 (2001) et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que de divers instruments juridiques internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme. Encore une fois, le Gouvernement cubain exige des autorités des États-Unis qu'elles remettent ce terroriste à la République bolivarienne du Venezuela, pays qui a demandé son extradition, ou qu'elles le jugent sur leur territoire.

Alors qu'il laisse en liberté des terroristes avoués et sans scrupules, le Gouvernement des États-Unis détient comme prisonniers politiques depuis plus de 10 ans et dans des prisons de haute sécurité, cinq combattants antiterroristes cubains qui essayaient simplement, faisant preuve d'altruisme et de courage, d'obtenir des informations sur des groupes terroristes basés à Miami, afin d'empêcher que ne soient commis des actes de violence, et de sauver la vie de citoyens cubains et de ressortissants des États-Unis. Cuba exige une fois de plus leur libération immédiate.

La politique de deux poids, deux mesures ne saurait prévaloir. Il est impossible d'éradiquer ce fléau si certains actes de terrorisme sont condamnés alors que d'autres sont passés sous silence, acceptés ou justifiés. Cuba n'a jamais toléré et ne tolérera jamais que son territoire soit utilisé pour mener des actions terroristes contre quelque État que ce soit, sans exception. Nous continuerons à lutter résolument contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Eilon Shahar (Israël) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à vous

remercier d'avoir organisé ce débat bienvenu. Je voudrais aussi vous remercier de la façon dont vous avez mené les travaux du Comité contre le terrorisme, et je salue également le rôle central de la Croatie dans les activités du Comité d'experts sur le terrorisme du Conseil de l'Europe. Je salue aussi la participation du Président de la Croatie et du Secrétaire général au présent débat.

Israël estime que la question du terrorisme doit occuper une place hautement prioritaire dans l'ordre du jour du Conseil, de l'ensemble du système des Nations Unies et de tous les États Membres. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de renforcer la volonté internationale de lutter contre le terrorisme.

Les terribles événements survenus récemment à Mumbai ont démontré que le terrorisme constitue, dans l'histoire contemporaine, l'une des plus grosses menaces mondiales qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Mon gouvernement présente ses condoléances au peuple indien. Des ressortissants de plusieurs autres nations, dont Israël, ont été tués également au cours de ces affreuses journées, et nous offrons également toutes nos condoléances aux citoyens de ces pays, et en particulier aux familles de tous ceux qui ont été tués et blessés.

Parmi les endroits ciblés par les terroristes, il y a eu le Centre Chabad, où des Israéliens ont été délibérément tués. Au milieu de la tourmente de ces actes indicibles, une nourrice indienne a risqué sa vie pour sauver un enfant israélien de deux ans. Cet acte prouve que, même si les terroristes cherchent à détruire notre mode de vie, les élans et les valeurs humaines les plus nobles doivent l'emporter et l'emporteront.

Les événements de Mumbai ont montré encore une fois que le terrorisme ne connaît pas de frontières et que la coopération internationale est essentielle pour venir à bout de ce fléau. La chaîne de coopération d'un pays à l'autre doit être solide et complète, sinon, les terroristes trouveront la faille et en profiteront. Nous devons contrôler nos frontières, fermer les sources de financement des réseaux terroristes, y compris celles qu'alimente le trafic de stupéfiants, et faire face au terrorisme dans une unité absolue en poursuivant les terroristes où qu'ils se trouvent. Nous exhortons également les États à s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent en vertu du droit international et à adhérer à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Israël est situé dans une région très marquée par le terrorisme, et mon pays en particulier est depuis des décennies à l'avant-garde des efforts menés pour lutter contre ce mal. Des Israéliens et des Juifs sont visés en Israël et ailleurs à cause de leur passeport ou de leur religion. Comme toutes les autres organisations terroristes, le Hezbollah et le Hamas, deux organisations résolues à détruire mon pays, ne pourraient pas fonctionner sans l'appui que leur accordent certains États, en l'occurrence l'Iran et la Syrie. Nous exhortons la communauté internationale à faire preuve de fermeté à l'égard de ces deux organisations et à parler d'une seule voix contre le parrainage du terrorisme par quelque État que ce soit.

Le terrorisme se propage à une vitesse alarmante, tant géographiquement que par la témérité de ses crimes. Les terroristes abusent des avantages de la mondialisation, y compris la circulation sans entrave des personnes et de l'information, afin de répandre la peur, le malheur et la mort parmi des civils innocents. Nous devons également être bien conscients des dangers du cyberterrorisme. Les auteurs d'actes de terrorisme opèrent en marge des conventions qui régissent les relations internationales et, en fait, en violation des normes fondamentales du comportement humain. Ils ne sont pas tenus par la loi, la raison ou même l'auto-préservation. Ce sont justement ces facteurs qui font qu'il est si difficile de lutter contre ce fléau.

Pourtant, en dépit de l'ampleur de cette menace, nous ne perdons pas espoir. Nous disposons des outils nécessaires pour lutter contre les terroristes, mais ce qui nous manque, c'est une volonté politique universelle. Certaines régions et nations n'ont pas fait montre du sentiment d'urgence requis. Dans certains cas, des États ont feint de ne pas voir les terroristes vivant en leur sein. Dans d'autres, il se peut même qu'ils se servent des organisations terroristes comme d'un instrument de politique étrangère. Toutefois, que cet appui soit actif ou passif, il n'en constitue pas moins un appui. Les États qui aident les terroristes risquent, pour le moins, de s'aliéner la communauté internationale. Ils doivent bien comprendre qu'ils aident à saper leur propre souveraineté et qu'il sera difficile d'enrayer l'engrenage de la violence.

Il y a, partout dans le monde, des États en faillite et des États au bord de l'effondrement qui disposent de capacités de destruction, soit parce qu'ils possèdent des matières premières ou une technologie avancée qui pourraient être utilisées pour des armes de destruction

massive. Dans ce contexte, il est indispensable que, tout en luttant contre le terrorisme, nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que les terroristes n'aient pas accès aux moyens de procéder à des destructions massives.

On ne peut excuser, justifier le terrorisme. Un État ne peut cautionner le terrorisme ni fermer les yeux sur ce problème à l'intérieur de ses propres frontières. Toutes les manifestations du terrorisme doivent être condamnées, et nous devrions rejeter toute tentative visant à légitimer certaines formes de terrorisme ou à établir une distinction entre le bon terrorisme et le mauvais terrorisme. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont réaffirmé à maintes reprises cette position.

Les dirigeants religieux et politiques ont la responsabilité particulière de s'élever contre le fanatisme et l'extrémisme. Les mouvements terroristes endoctrinent leurs adeptes, qui sont souvent jeunes et sensibles, en leur faisant croire que la violence est le seul moyen d'atteindre leurs objectifs. Certains mouvements glorifient le martyr. Nous devons nous interroger sur l'incitation à la violence à tous les niveaux, dans la sphère politique, dans les écoles et dans les lieux de culte.

La lutte contre le terrorisme est une tâche difficile, mais une tâche à laquelle aucun pays, quelles que soient ses ressources ou ses capacités, ne doit s'atteler seul. Une assistance technique dans divers domaines est disponible grâce à de nombreux mécanismes internationaux, y compris la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Nous nous félicitons des travaux réalisés par ces organes et invitons les États à utiliser et appuyer ces ressources disponibles.

Pour terminer, l'histoire essaie de nous enseigner des leçons que nous oublions trop souvent. La conciliation, le silence et la négligence représentent une stratégie risquée face au danger. Nous devons au contraire essayer de faire de notre mieux pour faire face à cette menace. Nous devons envoyer un message clair par nos actes pour montrer que les nations du monde sont résolues à éliminer le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour.

M. Menon (Singapour) (*parle en anglais*): Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes sincères condoléances à nos collègues indiens et à tous ceux qui ont perdu un être cher au cours des récentes attaques terroristes à Mumbai. Ces attaques ont montré que le terrorisme est une menace qui n'épargne personne. Parmi les personnes décédées lors de ces attaques, il y avait plus de 20 étrangers issus d'au moins neuf pays. Singapour n'a pas été épargnée par cette tragédie. Une Singapourienne est morte pendant les attaques de Mumbai; c'est la première victime Singapourienne de ces terroristes modernes.

Les événements tragiques de Mumbai nous rappellent de manière sinistre que le terrorisme est un fléau qui n'a manifesté aucun signe de relâchement. Singapour appuie fermement le Gouvernement indien dans sa lutte contre le terrorisme. Il est tout aussi important, si ce n'est plus important, que les pays d'Asie du Sud œuvrent ensemble pour lutter contre ce fléau qui a coûté la vie à d'innombrables personnes et causé douleur et souffrance à toutes les personnes de notre région. S'abstenir serait laisser passer une occasion rêvée et jouer le jeu de ceux qui sèment les graines de la discorde parmi les peuples de la région.

Sept ans après les attaques du 11 septembre et six ans après le premier attentat à la bombe perpétré à Bali, le terrorisme est encore présent. Les récentes attaques à Mumbai ainsi que les incidents qui se poursuivent en Iraq et en Afghanistan mettent en évidence la menace que le terrorisme continue de faire peser sur nous.

Les terroristes continuent de s'adapter et d'évoluer. Grâce à la décentralisation de leurs réseaux, à la création de groupes nationaux indépendants et à l'exploitation des nouvelles technologies, les autorités de sécurité ont d'autant plus de difficultés à détecter et prédire les attaques à venir. Nous voyons aussi de plus en plus d'exemples de complots ou d'attaques impliquant des individus extrémistes agissant seuls. Ces individus ne sont pas recrutés par des groupes terroristes, ils sont exposés à une idéologie perverse, souvent grâce à Internet, et adoptent les idées radicales qu'ils y trouvent. Par la suite ils facilitent, ou pire encore, ils participent au terrorisme.

Singapour reconnaît la diversité et l'évolution constante du terrorisme. Le Gouvernement singapourien a adopté une stratégie à plusieurs volets pour faire face au terrorisme. Le premier élément de cette stratégie consiste à adopter une approche par

réseau incluant la participation de plusieurs ministères. Une telle approche intègre les travaux de plusieurs organes normalement distincts, permet une coordination interinstitutions et permet au Gouvernement de tirer parti des forces des diverses organisations.

Le second élément de notre stratégie est la participation des communautés. Singapour est une société multiculturelle et multireligieuse. Chaque communauté doit jouer son rôle pour maintenir la société soudée au cours d'une crise. Le Premier Ministre de Singapour a lancé un programme sur la participation des communautés en février 2006. Ce programme a pour but de renforcer la compréhension et de développer la confiance parmi les diverses communautés ethniques à travers le pays. L'objectif est d'arriver à maintenir une harmonie sociale après une attaque terroriste. Un certain nombre d'événements, de dialogues et de forums interconfessionnels ont eu lieu sous les auspices de ce programme.

Singapour compte également sur les membres de toutes les communautés religieuses pour leur aide dans la lutte contre toutes idées erronées de la religion. Par exemple, après avoir appréhendé plusieurs membres du groupe Jemaah Islamiyah pour avoir prévu des actes terroristes sur le sol singapourien, notre communauté musulmane s'est portée volontaire pour aider à leur réhabilitation. Le clergé musulman du Religious Rehabilitation Group coopère étroitement avec les autorités singapouriennes pour conseiller les détenus et leurs familles afin de corriger leurs images erronées de l'islam. Le Religious Rehabilitation Group a également atteint le reste de la communauté, à la fois musulmane et non musulmane, grâce à des forums et des publications.

Un autre élément clef de notre stratégie est la coopération avec la communauté internationale. Le terrorisme est un problème mondial qui demande, bien évidemment, une réponse mondiale. L'ONU continue de jouer un rôle important en envoyant un message politique clair : la condamnation du terrorisme par la communauté internationale, sous toutes ses formes et manifestations, est cohérente, ferme et sans équivoque. À cet égard, Singapour se félicite de l'examen par l'Assemblée générale de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, en septembre de cette année. Après avoir évalué jusqu'où nous sommes arrivés et ce qu'il nous reste à faire, nous devrions laisser de côté la rhétorique et redoubler d'efforts pour mettre en place des mesures antiterroristes concrètes. Singapour joue

son rôle aux niveaux national et régional pour mettre en place cette stratégie. Nous espérons une coopération continue et plus étroite avec les autres États Membres, ainsi qu'une interaction avec l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme dans la poursuite des efforts contre le terrorisme au sein de l'ONU. Singapour espère de même continuer les discussions sur le projet de convention générale sur le terrorisme international des prochaines séances du comité ad hoc de la présente session de l'Assemblée générale.

Le terrorisme ne connaît pas les frontières nationales, géographiques, religieuses ou ethniques. La nature transnationale du terrorisme moderne signifie que tous les gouvernements seront confrontés à cette menace. Les terroristes travaillent rarement de façon isolée et font très souvent partie de réseaux bien organisés d'individus, de cellules et de groupes dans le monde entier. Cette bataille sera longue. Les terroristes d'aujourd'hui ont des racines idéologiques profondes et les adeptes de ces idéologies sont prêts à aller très loin pour parvenir à leurs desseins. C'est pourquoi il est impératif que les pays tiennent le coup et continuent de coopérer étroitement pour combattre ce fléau et d'échanger des informations sur les stratégies à adopter pour s'attaquer aux causes profondes de ce problème. Ce n'est que par nos efforts concertés que nous pourrions espérer vaincre les réseaux terroristes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de la Croatie d'avoir organisé ce débat et pour son travail à la tête du Comité contre le terrorisme.

Avant tout, le Mexique souhaite exprimer sa solidarité et ses condoléances aux familles des victimes, au peuple et au Gouvernement indiens après les événements tragiques survenus le 26 novembre à Mumbai. Nous déplorons la perte de tant de vies humaines et, parmi celles-ci, celle d'une citoyenne mexicaine.

Les attaques terroristes qui se sont produites récemment dans différentes régions du monde nous obligent à redoubler d'efforts dans le cadre de la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme et à réitérer fermement notre refus de ce fléau, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le Mexique souhaite souligner le rôle central que joue l'Organisation dans sa lutte mondiale contre le terrorisme et rappeler le cadre qu'offre la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Son efficacité dépend cependant de son exécution coordonnée et intégrale, qui repose sur quatre piliers.

Je voudrais parler du pilier des droits de l'homme. Pour ma délégation, il s'agit d'un élément central dans toutes nos activités visant à combattre le terrorisme. Depuis 2001, le Mexique a régulièrement favorisé le fait que les États devaient veiller à ce que les mesures adoptées pour lutter contre le terrorisme soient en adéquation avec leurs obligations concernant le droit international, et en particulier les normes relatives aux droits de l'homme et aux réfugiés et le droit humanitaire. Au cours de notre récente participation en tant que membres du Conseil de sécurité en 2003, nous avons soutenu que cette approche serait adoptée dans la résolution 1456 (2003). Il y a quelques semaines, la Troisième Commission de l'Assemblée générale a abordé cette question d'une manière approfondie et nous espérons que l'Assemblée adoptera de nouveau la résolution intitulée « Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste » dans les jours qui suivent.

Compte tenu de l'intensification des communications liée à la mondialisation, il est aisé pour les organisations terroristes d'exploiter les ressources et les technologies avancées pour atteindre leurs objectifs. C'est la raison pour laquelle nous pensons que les activités du Comité créé par la résolution 1373 (2001) sont de la plus haute importance, notamment pour renforcer les mesures de détection et de prévention du financement des opérations terroristes. De même, nous devons veiller à ce que ces organisations ne mènent pas d'activités comme la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues illicite, le blanchiment de l'argent et le trafic d'armes illicite.

Le Mexique estime qu'il est temps de renforcer la coopération entre les comités créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004), et entre leurs groupes d'experts respectifs, et de tirer au clair les différences dans leurs mandats et activités.

Le Mexique est pleinement attaché à la lutte contre le terrorisme. Mon pays a participé activement à l'élaboration de traités dans ce domaine et s'applique à mettre scrupuleusement en œuvre les résolutions

pertinentes du Conseil de sécurité. Le Mexique est partie aux 13 instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme et aux deux instruments existant dans l'espace interaméricain.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les organisations terroristes ont accès aux armes classiques et par la facilité avec laquelle elles y ont accès du fait des lacunes juridiques qui encouragent le trafic illicite des armes, ce qui représente une menace pour la sécurité de nombreux États. Par ailleurs, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive est indispensable pour empêcher les organisations terroristes d'avoir accès à ces armes. Le Mexique reconnaît l'utilité de la résolution 1540 (2004) dans le sens de cet objectif, et se félicite de tous les efforts déployés par les États pour l'appliquer pleinement.

Le Mexique pense que l'ONU doit privilégier les stratégies intégrales dans la lutte contre le terrorisme pour trouver une solution durable qui examine les causes des conflits et corrige à la racine les impulsions qui conduisent à commettre des actes de terrorisme. À cet égard, les actions les plus efficaces contre le terrorisme sont celles qui promeuvent le développement économique et social, car ce fléau n'est pas un phénomène isolé. Ses origines et son développement sont liés à des conditions sociales, politiques et économiques particulières, ainsi qu'à des conflits historiques concrets non résolus. C'est d'ailleurs ainsi que certains essaient de fomenter ou justifier les actes terroristes.

De même, il faut attacher une attention spécifique et opportune aux questions humanitaires et à la promotion de l'éducation et de la santé dans les régions aux prises avec des problèmes structurels graves, afin de prévenir l'apparition et la prolifération des organisations terroristes. À cette fin, le Mexique estime que si l'on veut que cette lutte contre le terrorisme soit efficace, la communauté internationale doit maintenir une stratégie globale et coordonnée. Tant que la communauté internationale restera unie, qu'elle respectera ses valeurs et renforcera la coopération internationale, nous aurons de plus grandes chances de succès. Nous combattons le terrorisme en promouvant, défendant et assurant le respect de nos propres valeurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. Argüello (Argentine) (*parle en espagnol*) : Que mes premières paroles expriment la condamnation

par l'Argentine des attentats récemment commis à Mumbai et sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement indiens.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur une question de la plus haute importance pour tous les pays, y compris le mien. Je tiens également à rendre hommage à la Croatie qui a rédigé le document de réflexion très utile dont nous sommes saisis.

La République argentine estime que les actes terroristes internationaux représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales, la vie et la dignité humaines et la coexistence pacifique et civilisée. Ils mettent en péril la stabilité, la démocratie et le développement socioéconomique des nations. Mon pays a été touché ces dernières années par deux attentats terroristes d'une grande brutalité et n'abandonnera jamais ses recherches pour trouver et punir leurs auteurs.

Une lutte efficace contre le terrorisme passe de toute évidence par la participation de la communauté internationale entière, agissant de manière organique et constante, forte de sa légitimité qui se fonde sur le respect du droit international général, le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme et sur les objectifs et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Cette participation organique et institutionnalisée visant à prévenir et éliminer le terrorisme suppose la participation directe de l'ONU, notamment de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, ainsi que des organisations régionales. Cela suppose aussi un double engagement de la part des États. Ils doivent, d'une part, devenir parties aux instruments internationaux négociés pour lutter contre le terrorisme – nous insistons notamment sur les conventions des Nations Unies – et, d'autre part, adopter les lois nationales nécessaires pour conférer une pleine validité à ces instruments.

Je voudrais indiquer que mon pays a ratifié les 12 conventions des Nations Unies relatives au terrorisme et adopté les mesures nationales stipulées par ces instruments. Il a également ratifié la Convention interaméricaine contre le terrorisme et signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Au niveau national, en 2007, le code pénal argentin a été amendé pour incorporer l'acte criminel qualifié d'« association terroriste illicite ». En outre, un

amendement de la loi 25.246, qui a porté création de l'Unité de l'information financière, a demandé à cette même unité d'analyser, traiter et transmettre l'information relative au blanchiment de l'argent lié aux activités d'une association terroriste illicite et au financement du terrorisme. De même, dans le contexte de la résolution 1373 (2001) adoptée par ce Conseil, mon pays a adopté « l'Agenda national pour la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme ».

De même, au niveau régional, l'Argentine accorde la priorité à la lutte contre le terrorisme menée par l'Organisation des États américains (AEA) et le Mercosur. S'agissant du Mercosur, l'Argentine participe activement aux groupes de travail sur le terrorisme qu'il a créés. S'agissant de l'AEA, nous participons aux activités menées par le Comité interaméricain contre le terrorisme. Mon pays participe également au mécanisme informel du Groupe 3 + 1 sur la sécurité à la triple frontière, groupe qui se compose de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et des États-Unis.

Comme cela a été dit dans la déclaration présidentielle qui sera adoptée à la fin de la présente séance, l'Argentine pense que les États Membres doivent travailler de concert, rapidement, pour prévenir et réprimer les actes terroristes, tout en soulignant le rôle central de l'ONU dans le cadre de la lutte internationale contre le terrorisme et en réaffirmant l'importance de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Enfin, l'Argentine renouvelle l'appel qu'elle a déjà lancé, et que le Président du Conseil de sécurité lancera de nouveau à cette occasion, pour que les États deviennent aussi rapidement que possible parties à tous les instruments internationaux relatifs au terrorisme et appliquent ceux auxquels ils sont déjà partie. Nous nous associons aux autres orateurs pour condamner l'incitation à commettre des actes terroristes et pour rejeter toute tentative de justifier de tels actes, car cela pourrait constituer une incitation à en commettre d'autres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant le parole au représentant de la Turquie.

M. İlkin (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaite remercier la Croatie d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public sur une question d'une telle importance. Je tiens également à remercier

S. E. le Président de la Croatie pour avoir présidé la séance de ce matin.

En fait, le terrorisme est déjà l'un des sujets les plus discutés à l'ONU. Il y a toutes les raisons pour cela, car le terrorisme constitue l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationale. En effet, il concerne tous les pays, les grands et les petits, et il prélève un tribut sur des êtres humains de tout âge, de toute culture, de toute religion et de toute nationalité.

En d'autres termes, nous sommes tous vulnérables face à ce fléau mondial. Une réponse ferme et unie s'impose donc de la part des États Membres. Et c'est pourquoi chaque discussion sur le sujet, notamment le débat d'aujourd'hui, nous semble utile pour nous aider à mieux comprendre les différentes perspectives nationales et régionales de manière à trouver un terrain d'entente pour des réponses communes plus efficaces.

À cet égard, je souhaite ajouter ma voix à celles des orateurs précédents pour condamner fermement tous les actes et pratiques de terrorisme. Le terrorisme est un crime contre l'humanité, et il ne peut être justifié sous aucun prétexte, quels que soient ses motivations et ses objectifs.

L'affreux attentat terroriste survenu récemment dans la ville de Mumbai rappelle encore la nécessité pour la communauté internationale de s'engager résolument à combattre le terrorisme de façon efficace et à l'éliminer. Nos pensées accompagnent les victimes et leurs familles, qui ont été les cibles de cet atroce crime contre l'humanité. Cette tragédie souligne une fois de plus que ce n'est qu'en adoptant une position cohérente, consistante et résolue que la communauté internationale pourra triompher de ce fléau. Nous espérons donc que notre débat d'aujourd'hui ne se contentera pas d'envoyer un message fort pour confirmer notre détermination et notre unité dans la lutte contre le terrorisme, mais pourra également déterminer les moyens par lesquels renforcer le rôle central des Nations Unies dans les efforts antiterroristes mondiaux.

En fait, l'Organisation a déjà apporté certaines contributions importantes aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme, en particulier par l'établissement de normes et le renforcement des capacités. Nous saluons ces efforts. Toutefois, nous ne pouvons considérer en aucune manière que notre mission est accomplie. Dans le domaine de l'établissement des

normes, par exemple, nous devons parachever sans plus attendre nos travaux sur le projet d'une convention globale sur le terrorisme international et présenter à la communauté internationale un instrument complet qui renforcera davantage nos activités de lutte contre le terrorisme.

En ce qui concerne le renforcement de capacités, d'autre part, les Nations Unies doivent continuer à renforcer l'assistance technique visant à renforcer les capacités des États Membres dans la lutte contre le terrorisme. Nous devons aider les pays qui sont disposés à assumer leurs obligations en matière de lutte antiterroriste, mais qui n'ont pas les ressources et les compétences nécessaires pour ce faire.

Dans ce contexte, nous prenons note avec satisfaction de certaines mesures adoptées, telles que le mécanisme d'évaluation préliminaire de l'application récemment introduit, qui doit définir les domaines où les pays ont besoin de prendre des mesures supplémentaires pour la mise en œuvre globale et efficace de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons également de l'achèvement de l'enquête générale sur la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) par le Comité contre le terrorisme, et nous attendons avec intérêt de recevoir le projet de guide technique d'application que la direction exécutive du Comité contre le terrorisme est en train de rédiger. Nous espérons que ces premières démarches conduiront les Nations Unies à jouer davantage un rôle directeur et réglementaire dans notre lutte contre le terrorisme.

Ceci étant dit, il nous faut mettre au point un mécanisme de suivi mondial non seulement pour identifier les menaces et les auteurs en termes clairs, mais également pour souligner les points forts et les points faibles de notre application des résolutions et des accords que nous signons collectivement. C'est seulement grâce à un tel mécanisme central et efficace de suivi que nous pourrions honorer nos engagements et encourager une collaboration de fond tangible entre les États Membres, de manière à créer une synergie des efforts.

La Turquie, qui préconise une collaboration internationale intense dans la lutte contre le terrorisme, est prête à contribuer à tous les efforts déployés à cette fin. À la lumière de notre entrée prochaine au Conseil de sécurité, nous attendons également avec intérêt de pouvoir participer activement et de manière

constructive aux activités antiterroristes du Conseil de sécurité dans les deux années à venir en partageant nos expériences et nos pratiques optimales dans ce domaine.

Avant de terminer, je voudrais mentionner rapidement l'initiative de l'Alliance des civilisations, qui a été lancée en 2005 par le Secrétaire général sous la coprésidence de la Turquie et de l'Espagne. Cette initiative, qui vise à jeter des ponts entre différentes cultures et religions grâce à nos valeurs et idéaux communs, pourrait en fait représenter l'un des moyens les plus efficaces de faire face à toutes les formes d'extrémisme, et notamment contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom de mon gouvernement, je souhaiterais saluer l'initiative de la présidence croate du Conseil de sécurité d'organiser ce débat, qui nous fournit opportunément l'occasion de tenir des délibérations publiques dans l'intention de renforcer la solidarité internationale et le rôle directeur des Nations Unies dans les activités mondiales de lutte contre le terrorisme.

Nous gardons en mémoire toutes les victimes des actes terroristes et nous exprimons nos condoléances au peuple indien et aux familles de ceux qui ont souffert des récentes attaques terroristes de Mumbai. L'Azerbaïdjan condamne vigoureusement le terrorisme comme l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, et s'efforce constamment de contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à des réponses cohérentes, globales et coordonnées afin de prévenir et de combattre le terrorisme.

Outre les menaces potentielles auxquelles nous sommes confrontés en raison de notre proximité géographique avec les lieux de conflit et les régions qui abritent des groupes terroristes importants et qui sont à la source des problèmes de prolifération, l'Azerbaïdjan constitue une cible directe de l'activité terroriste spécifique parrainée de l'extérieur. Depuis la fin des années 80, notre voisin l'Arménie a ouvertement empiété sur le territoire de l'Azerbaïdjan et, ne se limitant pas à lancer des opérations de combat sur notre sol, a eu recours à des attaques terroristes délibérées contre des citoyens de mon pays et contre nos infrastructures vitales comme moyen de mettre en œuvre sa politique d'annexion. Au total, plus de 2 000

citoyens azerbaïdjanais ont été tués, dont la plupart étaient des femmes, des personnes âgées et des enfants.

En effet, le terrorisme est étroitement lié à un séparatisme agressif. Les zones de conflit armé, en particulier les territoires sous occupation militaire étrangère, créent souvent des conditions se prêtant à l'exploitation par les terroristes. L'occupation continue d'une partie du territoire de l'Azerbaïdjan par l'Arménie constitue donc un terreau pour le terrorisme et les activités terroristes.

Dans ce contexte, nous sommes très préoccupés notamment par le fait que le mécanisme de contrôle des armes classiques n'est pas effectif dans ces territoires. L'accumulation d'un grand nombre d'armes et de munitions, qui ne relève pas du contrôle international, pose des menaces graves à la paix et à la sécurité régionale. Nous sommes particulièrement préoccupés par la possibilité d'utilisation par les groupes terroristes d'armes particulières, y compris les systèmes de missile anti-aérien individuels.

Ces tendances ont un impact immédiat sur le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Ce n'est pas par hasard que les dépenses militaires de l'Arménie, par rapport au produit intérieur brut, figurent parmi les plus élevées du monde. Nous regrettons que les membres de la communauté internationale, en particulier ceux qui sont les médiateurs du processus de négociation, fassent preuve d'une certaine indifférence face à ce problème, qui a en fait des effets négatifs sur la perspective d'un règlement pacifique du conflit le plus rapidement possible.

À cet égard, nous estimons qu'il est nécessaire de prendre des mesures plus efficaces pour empêcher ceux qui ont le contrôle militaire et politique effectif des territoires occupés d'acquiescer des armes classiques et pour dénoncer leurs tentatives de nier toute responsabilité. De même, le renforcement des mécanismes de non-prolifération existants prend une importance supplémentaire et doit représenter un élément important de l'effort international.

Une condition importante de l'activité antiterroriste est que les États doivent s'abstenir d'organiser, de financer, d'encourager, de fournir et de former des activités terroristes ou d'y apporter un quelconque soutien direct ou indirect. En outre, dans la mesure où les activités du terrorisme international continuent de reposer sur la circulation physique des personnes qui se déplacent d'un pays à l'autre pour diffuser leur message et parfois pour collecter des

ressources matérielles, il est important que les États prennent les mesures concrètes qui s'imposent pour veiller à ce que leurs territoires respectifs ne soient pas utilisés pour ce type d'activités, en particulier lorsqu'elles visent à saper la souveraineté et l'intégrité territoriale des États Membres.

On ne doit jamais laisser les terroristes invoquer de prétexte à leurs actes. Tous les attentats terroristes sont des crimes graves. Ils sont injustifiables et inacceptables et ils doivent être catégoriquement condamnés et poursuivis en justice.

L'absence d'une définition précise du terrorisme en droit international empêche purement et simplement la communauté internationale d'obliger non seulement les terroristes à titre individuel ou leurs organisations mais aussi les États qui encouragent, appuient ou financent les activités terroristes à répondre de leurs actes. À cet égard, l'Azerbaïdjan réaffirme qu'il est résolu à n'épargner aucun effort pour parvenir à un accord sur une convention générale sur le terrorisme international qui servirait d'instrument efficace dans la lutte antiterroriste.

La guerre contre le terrorisme ne devrait pas servir à prendre pour cible une région ou une culture en particulier. Aujourd'hui, nous vivons une période de conscience religieuse aiguë, qui, dans certains cas, prend des formes exagérées et sert parfois, de manière malveillante, à alimenter les conflits pour des raisons ethniques, religieuses ou culturelles. Ces dernières années, les attaques inacceptables qui ont été menées contre l'islam dans certains pays confirment qu'il est absolument vital de déployer des efforts conjoints et d'entretenir un dialogue pour lutter contre les expressions diffamatoires et les préjugés.

Une interaction constructive entre les différentes cultures et religions, y compris dans le cadre d'initiatives comme la culture de la paix ou l'Alliance des civilisations, devrait continuer de jouer un rôle particulier en faveur de la paix et de la compréhension mutuelle et, par conséquent, de la mise en œuvre efficace des mesures antiterroristes.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Park In-kook (République de Corée) (*parle en anglais*): Je voudrais saisir cette occasion pour condamner énergiquement la violence aveugle qui a frappé la ville de Mumbai avec la série d'attentats

odieux et horribles qui y ont été commis. Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Corée, je voudrais à mon tour exprimer mes sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au Gouvernement et au peuple indiens et souhaiter aux blessés un prompt rétablissement.

Malgré les efforts accrus de la communauté internationale, le terrorisme continue d'assaillir nos pays aux quatre coins du monde et demeure une grave source de préoccupation pour la communauté internationale. Il entrave la reconstruction et la stabilisation des pays dévastés par la guerre et le bien-être de tous les peuples. En outre, le lien de plus en plus grand qui existe entre le terrorisme et la criminalité transnationale est lui aussi très inquiétant. Renforcer les services de maintien de l'ordre pour qu'ils capturent et démantèlent les organisations terroristes et améliorer la capacité des États de prévenir et de combattre le terrorisme sont des éléments importants pour lutter contre cette menace.

De plus, s'attaquer aux conditions qui encouragent la propagation du terrorisme contribuerait à renforcer la riposte internationale à ce fléau, comme le souligne la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, des mesures comme l'atténuation de la marginalisation socioéconomique, la promotion du dialogue entre les civilisations et l'intégration des minorités ethniques et religieuses viendraient compléter les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme de manière durable.

Résolument convaincue que le terrorisme devrait être éliminé quelles que soient ses formes et ses motivations, la République de Corée est pleinement déterminée à prévenir et à combattre les actes de terrorisme ainsi que son idéologie extrémiste erronée. À cette fin, le Gouvernement de la République de Corée prend une part active aux efforts internationaux en mettant scrupuleusement en œuvre les résolutions 1373 (2001), 1267 (1999) et 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il s'est aussi associé à d'autres efforts, telle l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Pour riposter efficacement aux menaces terroristes, des efforts antiterroristes globaux et systématiques sont nécessaires à l'échelle mondiale. À cet égard, la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies fournit une base solide pour la coopération internationale antiterroriste.

La République de Corée appuie vigoureusement la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et la mise en œuvre intégrale de ses quatre piliers.

La Stratégie met également l'accent sur la coordination des efforts en encourageant les États Membres de l'ONU ainsi que les organisations internationales et régionales à la mettre en œuvre notamment en mobilisant ressources et compétences. L'harmonisation des mesures antiterroristes et les échanges de pratiques optimales entre les différentes régions et les divers États Membres est un élément important de l'effort déployé pour faire face au terrorisme.

Parallèlement à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, le moment est venu maintenant de s'efforcer une nouvelle fois sérieusement d'adopter une convention générale sur le terrorisme international qui renforcerait le réseau juridique en faveur de la prévention du terrorisme international. Afin de renforcer les instruments juridiques, il est également essentiel que tous les États Membres deviennent partie aux conventions et protocoles internationaux pertinents relatifs au terrorisme et qu'ils s'entraident à cet égard. La République de Corée a, quant à elle, ratifié 12 conventions antiterroristes des Nations Unies et signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

L'action menée par l'ONU pour lutter contre le terrorisme est en constante évolution pour s'adapter aux menaces qui, elles aussi, ne cessent d'évoluer. L'ONU concentre ses efforts sur l'élaboration d'un cadre international harmonisé garantissant l'efficacité, l'efficience et une amélioration constante. L'ONU devrait continuer à jouer un rôle central dans ces mécanismes bien établis de coopération antiterroriste internationale. Une plus grande interaction et une coopération complémentaire entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale devraient être constamment promues afin de garantir la synergie des efforts déployés par l'ONU pour contrer la menace du terrorisme.

Les récents attentats de Mumbai et les fréquentes attaques terroristes ailleurs dans le monde n'ont montré que trop clairement que le terrorisme est un affront aveugle aux valeurs universelles et aux civilisations. Le terrorisme ne peut être associé à une nationalité, une religion, une civilisation ou une culture

particulière. Il n'est qu'une menace commune devant laquelle nous nous trouvons tous et qui exige que la communauté internationale fasse preuve de solidarité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Davide (Philippines) (*parle en anglais*) : Demain, nous célébrerons le soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il y a quelques semaines seulement, le 24 octobre dernier, nous avons également célébré le soixante-troisième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies. De toutes les mesures prises, ces deux événements constituent des étapes historiques pour l'Organisation des Nations Unies et revêtent une importance inégale.

L'un des buts de la Charte est le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, à cette fin notamment, des mesures collectives efficaces doivent être prises pour prévenir et éliminer les menaces à la paix. Dans son préambule, la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les êtres humains, et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde et que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité. Ces droits comprennent le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.

On ne saurait douter que les actes de terrorisme sont des menaces à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi l'organisation de ce débat sur le point de l'ordre du jour intitulé « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme » nous semble tout à fait opportune et appropriée. Les Philippines rendent donc hommage au Président du Conseil de sécurité et le remercie d'avoir organisé ce débat.

Beaucoup a déjà été dit et consigné au sein du système des Nations Unies sur le terrorisme. Le dernier rapport détaillé du Secrétaire général au titre du point 118 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session, intitulé « La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies : activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie » (A/62/898), nous montre la complexité des problèmes créés par le terrorisme international qui a des répercussions sur la paix et la sécurité internationales; les progrès réalisés jusqu'ici dans la lutte contre ce phénomène; et les

mesures recommandées pour prévenir ou combattre le terrorisme.

Dans mon discours lors de la dixième Conférence judiciaire internationale annuelle, tenue à Strasbourg, en France, en mai 2002 sous l'égide du Centre pour la démocratie, du Conseil de l'Europe et de la Furth Family Foundation, j'avais indiqué que nous devons résister à la tentation d'attribuer au terrorisme une sorte de dimension mythique qui le rendrait extraordinaire. J'ai dit à l'assistance que le terrorisme est anthropique; par conséquent, ce sont des hommes et des femmes déterminés qui peuvent y remédier.

Aujourd'hui, j'affirme qu'il existe une instance qui est plus grande que ces hommes et ces femmes déterminés. Il s'agit de l'ONU, avec ses 192 États Membres. Non seulement elle a la détermination, elle a la volonté, le pouvoir, la puissance et les ressources nécessaires pour lutter contre le terrorisme et y remédier et pour détruire, si elle le désire, tout acte de terrorisme partout dans le monde. Les tentacules mortels du terrorisme se déployant dans de nombreux endroits, Mumbai (Inde) étant le dernier touché, l'ONU doit plus que jamais affirmer son pouvoir et sa puissance.

Pour contribuer à ce débat, je voudrais faire part de quelques idées sur la façon dont l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, doit avancer dans cette lutte contre le terrorisme du point de vue légal et juridique, un domaine que je connais assez bien.

Je voudrais souligner, comme je l'avais fait à la Conférence de Strasbourg que j'ai mentionnée plus tôt, qu'il doit désormais y avoir une définition universellement acceptée du terrorisme et une condamnation de ce phénomène en tant que crime en reconnaissant l'intention criminelle de semer la peur et la terreur. Je note que dans le rapport du Secrétaire général susmentionné qu'il existe un Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996 qui est chargé de rédiger une convention de portée générale relative au terrorisme international avec l'appui compétent du Bureau des affaires juridiques. Malgré quelques progrès, le Comité a dû faire face à certains désaccords entre les États Membres au sujet du champ d'application de la convention, et on essaiera de les résoudre en Sixième Commission durant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Cette convention pourrait être le document approprié pour la définition du terrorisme.

À la même Conférence, j'ai également affirmé que l'ONU avait manqué la première occasion d'arriver à une définition du crime de terrorisme lorsque le Statut de Rome de la Cour pénale internationale avait été négocié et approuvé par 160 États Membres. En outre, le Statut aurait même pu inclure le terrorisme comme l'un des crimes reconnus par la Cour.

J'espère que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pourront faire quelque chose pour accélérer l'adoption de la convention sur le terrorisme, qui est encore à l'état de projet au sein du Comité spécial. Parallèlement, je tiens à réitérer ici la proposition que j'ai faite à la Conférence de Strasbourg pour que les corps législatifs nationaux puissent promulguer des textes de loi qui érigent le terrorisme en crime sanctionné en tant que tel. Le terrorisme pourrait être considéré comme un crime commis en violation du droit des nations. Cela aurait deux conséquences juridiques. Premièrement, cela rendrait applicable la doctrine de la compétence universelle. Deuxièmement, cela permettrait aux cours internationales et nationales d'avoir concurremment compétence pour poursuivre ce crime et permettrait aux cours nationales d'abandonner leur compétence juridictionnelle aux cours internationales en vertu de leurs obligations conventionnelles.

Les Philippines ont déjà promulgué une Loi sur la sécurité de la personne humaine en 2007, qui définit et sanctionne deux crimes : premièrement, le terrorisme; et deuxièmement, l'entente en vue de commettre un acte de terrorisme.

Enfin, je voudrais dire que traduire rapidement en justice les délinquants, leur intenter des procès et rendre des arrêts justes, équitables et impartiaux sont une des façons les plus efficaces et les plus fermes de dissuader ceux qui veulent commettre des crimes. Les retards dans les poursuites judiciaires, les procès et les jugements concernant des terroristes enverraient un message erroné à ces derniers et à leurs complices. Cela pourrait soit les enhardir et les pousser à affirmer leur force et à se moquer de la faiblesse des mesures prises contre eux, ou leur permettre d'affirmer que leurs camarades en détention ont été privés de leur droit à une procédure régulière et, par la suite, de pousser de plus en plus loin leurs actes de terrorisme.

Les choses auraient été tout à fait différentes si, par exemple, il y avait eu des poursuites judiciaires et des procès rapides, et si la justice avait été rendue

rapidement en ce qui concerne les terroristes impliqués dans la tragédie du 11 septembre et d'autres tragédies semblables. La conduite continue des procès de ces affaires doit être érigée en norme. L'action de l'ONU est requise à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Al-Allaf (Jordanie) (*parle en arabe*): Je voudrais remercier le Représentant permanent de la Croatie d'avoir organisé la présente séance importante. Nous voudrions saluer son rôle en tant que Président du Comité contre le terrorisme, organe subsidiaire du Conseil de sécurité. Nous apprécions à sa juste valeur le document de réflexion présenté par le Président comme base pour les travaux du Conseil à la présente séance. Nous tenons à remercier S. E. le Président de la Croatie de sa présence.

Je voudrais aussi, au nom de S. M. le Roi Abdullah Bin Al Hussein et du Gouvernement et du peuple jordaniens, présenter nos sincères condoléances au peuple indien pour les grandes souffrances qu'il a endurées suite aux attentats terroristes odieux de Mumbai. Nous condamnons ces actes ignobles avec la plus grande vigueur. Nous exprimons notre profonde sympathie aux familles endeuillées des victimes et réaffirmons notre solidarité avec ces familles dans cette épreuve.

Les actes terroristes de Mumbai ont cherché à envoyer à tous les peuples du monde un message clair et fort selon lequel le terrorisme n'est plus simplement une menace à la paix et la sécurité internationales, il ne se contente plus d'infliger des dégâts politiques, psychologiques et matériels, mais il vise également à s'imposer comme acteur essentiel sur la scène internationale, à contribuer à la définition du climat de sécurité de par le monde et à imposer son influence et laisser ses empreintes sur les conflits régionaux.

Nous pensons que le message est passé. Ce message est source de grave préoccupation pour les peuples du monde entier. Il soulève des questions essentielles en ce qui concerne l'avenir de la lutte contre le terrorisme. Une question importante est la suivante: Devons-nous considérer l'incident de Mumbai comme un tournant stratégique, dans la mesure où il introduit l'extrémisme et les forces du mal dans les conflits bilatéraux et régionaux? Et, grâce à ces forces, le terrorisme cherche-t-il à réaliser ses objectifs avec un minimum de visibilité, de pertes et de

responsabilité? Ce message exige une réponse sérieuse de la part de la communauté internationale.

Cette étape exige une transformation stratégique de notre part. Notre volonté politique et celle de la communauté internationale et des organisations internationales doivent pouvoir s'affirmer. Nous devons transformer notre vision du terrorisme et notre détermination à le vaincre. Nous devons transformer notre compréhension de l'ampleur, de la portée et de la profondeur de la menace posée par le terrorisme à la communauté internationale, aux valeurs humaines et à la prospérité des sociétés. Nous devons également renforcer notre détermination à créer l'environnement politique, sécuritaire et social nécessaire pour vaincre le terrorisme. Enfin, il faut unifier la volonté de la communauté internationale, qui est au cœur de cette vision.

Il est illogique et inacceptable que le terrorisme international soit capable de s'adapter, de se renouveler et de manœuvrer alors que la communauté internationale demeure otage d'un cadre bureaucratique lent et rigide dans la guerre contre le terrorisme, avec une détermination insuffisante et des moyens non décisifs. Le Président, dans son document de réflexion, a cité quelques notables difficultés bureaucratiques qui constituent des obstacles sérieux face à l'ampleur et au dynamisme des actes terroristes et soulignent notre inefficacité à les combattre. Nous reconnaissons la grande valeur stratégique de la lutte contre le terrorisme et son importance comme base des efforts internationaux. Cependant, la structure de notre stratégie mondiale doit être adaptée, et il faut augmenter sa capacité à réagir rapidement. Il s'agit là de notre seul moyen d'atteindre les objectifs antiterroristes au niveau de cette Organisation internationale.

La situation actuelle appelle donc une réaction calme et raisonnée, et non des tensions, des actions précipitées ou des décisions erronées. La politique d'escalade servira seulement les intérêts des terroristes, qui misent précisément sur ce type de politique. Nous devons donc éviter toute politique d'escalade. Mon pays soutient les sages efforts consentis pour faire preuve de retenue et de raison. Ces efforts expriment la volonté de la communauté internationale et sa détermination à éviter davantage d'affrontements régionaux, qui menacent la paix et la sécurité internationales et détournent la lutte contre le terrorisme de ses réels objectifs.

La Jordanie elle-même a été l'une des plus anciennes victimes du terrorisme. Nous avons pris des mesures pionnières pour soutenir les initiatives internationales de lutte contre le terrorisme et avons toujours été un partenaire essentiel dans cette lutte. Nous avons signé la plupart des accords et protocoles internationaux qui constituent le système international de lutte contre le terrorisme. La Jordanie a également développé une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, qui constitue un exemple d'équilibre entre, d'une part, les besoins de sécurité et de protection de la société et, d'autre part, la préservation des droits de l'homme, des libertés publiques, de l'état de droit et du développement économique et social. Cet équilibre délicat nous permet de détourner les effets du terrorisme et de parvenir à une harmonie entre le Gouvernement et le peuple dans la lutte contre le terrorisme. Nous ne doutons pas que notre succès dans cette lutte ne tient pas uniquement à la dissuasion, aux mesures sécuritaires et à une armée de métier. Notre vision stratégique de la lutte contre le terrorisme englobe d'autres éléments essentiels, qu'il s'agisse de moyens juridiques, financiers, économiques ou sociaux.

La Jordanie est aussi un pays pionnier dans la promotion de la culture de paix. Nous avons lancé plusieurs initiatives et mis sur pied de nombreux programmes qui mettent l'accent sur l'éducation et la sensibilisation aux dangers du terrorisme et sur des mesures permettant de faire face à l'extrémisme et d'encourager le dialogue entre les religions et les civilisations.

La lutte contre le terrorisme est une responsabilité internationale commune. Aucun État ne peut réussir dans sa lutte contre le terrorisme en s'isolant des efforts internationaux. Nous sommes convaincus qu'un vrai partenariat et une coopération internationale efficace dans le cadre de l'ONU sont la vraie clef de la réussite de nos efforts. La Jordanie soutient donc résolument le rôle central joué par l'ONU dans la lutte contre le terrorisme. Nous appuyons également le renforcement de la capacité de cette Organisation internationale et sa détermination à jouer un rôle efficace et constructif. Nous continuerons à remplir nos responsabilités internationales dans le cadre de ce partenariat, de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des conventions internationales multilatérales qui se rapportent au danger terroriste. Le Gouvernement jordanien a toujours eu une attitude positive vis-à-vis des méthodes de travail du Conseil

de sécurité; cette attitude reflète notre esprit de sérieux et de responsabilité face aux dangers du terrorisme. Elle reflète aussi l'importance que nous attachons à la coopération internationale.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination de mon pays à respecter ce partenariat international dans la lutte contre le terrorisme dans le cadre des critères définis par le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : J'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat opportun, qui montre de façon éloquente l'importance que votre gouvernement attache à la lutte contre le terrorisme. La déclaration faite par le Président de la Croatie, dont la présence dans cette salle ce matin a été très appréciée, contribue grandement à notre examen commun de cette question fondamentale. Je souhaite également remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son exposé. Ma délégation lui est reconnaissante de ses efforts pour stimuler et soutenir la coopération multilatérale face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales causées par les actes terroristes.

Tout récemment, le monde a de nouveau été choqué par une série de sanglants attentats terroristes, cette fois en Inde. Permettez-moi de renouveler nos plus sincères condoléances et notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple indiens et aux familles des victimes.

La hardiesse et la sauvagerie manifestées à Mumbai nous rappellent que la communauté internationale doit être solidaire et travailler plus activement pour que de tels événements ne se reproduisent pas. Les responsables de ces meurtres et de ces destructions doivent être traduits en justice sans tarder, afin qu'il ne puisse y avoir de doute sur le fait que la vie des civils sera protégée et que l'état de droit l'emportera sur les criminels qui veulent l'anéantir.

Il n'y a pas de justification possible au terrorisme. Tuer des civils innocents n'est jamais acceptable. C'est pourquoi le Brésil condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Étant plus qu'une position adoptée par les gouvernements successifs, le rejet du terrorisme est inscrit dans la Constitution fédérale elle-même en tant que principe directeur de la politique étrangère brésilienne.

Mon pays est également partie à l'ensemble des conventions et protocoles internationaux contre le terrorisme, à l'exception de la Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui est en cours d'examen par le Congrès national.

Face à des actes tels que ceux que nous avons vus à Mumbai, nous devons nous montrer fermement résolus à approfondir notre coopération, comme l'envisage la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU. La Stratégie est particulièrement pertinente, car elle encourage des réponses complètes, coordonnées et cohérentes face au terrorisme. Beaucoup de ses éléments montrent clairement qu'elle est un instrument de justice, de paix et d'ordre, et non de vengeance, de discrimination ou d'attachement aveugle au statu quo.

Il est donc crucial de combattre le terrorisme en respectant strictement le droit international. Seules des procédures adoptées en accord avec la Charte des Nations Unies et les autres traités pertinents, dont notamment les instruments relatifs aux droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, peuvent vraiment être couronnées de succès et susciter l'adhésion nécessaire. Ces procédures sont essentielles pour préserver le crédit moral des gouvernements luttant contre le terrorisme et pour l'emporter là où la victoire est le plus nécessaire : dans les cœurs et les esprits de ceux que les terroristes affirment défendre, mais qu'en fait ils menacent, blessent et souvent tuent.

Le renforcement du droit international ne peut qu'aider à lutter efficacement contre le terrorisme. Le Brésil soutient fermement l'adoption d'une convention antiterroriste globale. Nous continuerons à contribuer aux négociations et aux efforts visant à atteindre notre but commun. Nous espérons que des résultats substantiels pourront être obtenus dans de brefs délais et qu'une conférence de haut niveau sur ce thème pourra être convoquée.

Un autre élément essentiel de notre combat collectif est l'amélioration de la coopération judiciaire et de l'échange d'informations entre les États, en particulier entre les organismes de renseignement financier et policier. Sur ce point, les comités antiterroristes du Conseil de sécurité ont joué un rôle majeur. Leurs méthodes de travail ont été améliorées ces dernières années afin de les rendre plus efficaces, tout en respectant les droits de l'homme fondamentaux et les libertés fondamentales. Ces comités constituent un outil précieux pour garantir une réponse coordonnée

de la communauté internationale aux menaces posées par les actes terroristes.

La répression, bien qu'indispensable, n'est pas suffisante pour mettre un terme au terrorisme. La prévention est essentielle si nous voulons débarrasser la planète d'un tel fléau. Nous devons éliminer ou du moins réduire au minimum les facteurs non matériels susceptibles de servir de terreau au terrorisme, comme l'intolérance politique, ethnique, raciale, culturelle et religieuse. L'éducation à la paix et à la diversité est devenue une nécessité, et c'est un impératif pressant dans certaines régions du globe, en Orient comme en Occident. Mais une tâche aussi urgente doit être accomplie par tous, partout et à tout moment. À l'échelon international, des initiatives telles que l'Alliance des civilisations sont les bienvenues car elles contribuent à combler le fossé entre différentes cultures. Elles favorisent l'entente, la tolérance et une large acceptation de différentes visions du monde.

Prévenir le terrorisme exige également qu'on se préoccupe de la fracture sociale et économique existant entre les nations et en leur sein. Nous savons tous que les terroristes prospèrent là où le sous-développement, la pauvreté et le désespoir font le lit du terrorisme, qui semble être la seule voie possible pour amener un changement réel. Comme le Président Lula l'a toujours énergiquement recommandé depuis sa première prise de fonctions, la communauté internationale doit prendre des mesures décisives pour aider les gouvernements à combattre la faim et la pauvreté dans le monde entier. Une vérité évidente, mais souvent oubliée, est que ceux qui se sentent intégrés et pris en charge ont intérêt à préserver l'ordre social et politique qui les soutient.

Dans la ligne de ce qui précède, Monsieur le Président, ma délégation ne peut que joindre sa voix à l'appel lancé en faveur d'une approche multidimensionnelle contre le terrorisme qui, sans écarter l'éventualité du recours à la force, quand il est nécessaire, comprend en même temps pleinement la nécessité absolue d'aborder les causes puissantes qui poussent nombre de gens à choisir l'extrémisme et la violence. Une bonne combinaison entre une application stricte des lois et une large ouverture finira par nous mener au succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Équateur.

M. Morejón (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous

remercier d'avoir inscrit ce débat public à l'ordre du jour du Conseil pour faire connaître ses activités en rapport avec les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Ce type de séances publiques, ainsi que l'interaction croissante entre le Conseil et ses organes subsidiaires, d'une part, et les États non membres, d'autre part, constituent sans aucun doute des efforts importants pour atteindre l'objectif commun de l'Organisation dans la lutte contre le terrorisme.

Au nom du Gouvernement équatorien, nous voulons nous associer à d'autres délégations pour présenter nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple indiens pour les actes condamnables qui ont été commis à Mumbai.

L'Équateur attache une grande importance au rôle que doit jouer l'Organisation des Nations Unies pour établir un ordre mondial fondé sur le respect du droit international, les buts et principes énoncés dans sa Charte fondatrice, la promotion et le respect des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Dans cette optique, mon pays appuie les initiatives lancées par l'ONU pour faire face aux graves problèmes de sécurité auxquels nous sommes confrontés, comme la lutte contre le terrorisme, le problème mondial des drogues ou le combat contre la criminalité transnationale organisée, par l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale. Il appuie également les initiatives visant à renforcer la coopération avec les autres comités du Conseil de sécurité créés par les résolutions 1267 (1999), 1540 (2004) et 1373 (2001).

Conformément à la nouvelle Constitution de l'Équateur, adoptée cette année à une large majorité, il est prévu d'intégrer de nouvelles réformes, dans les domaines pénal, bancaire et douanier, qui faciliteront la mise en œuvre des mesures visant à combattre le terrorisme, tout particulièrement la question du financement du terrorisme. Par ailleurs, le Gouvernement national, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a travaillé à l'élaboration de la proposition de réforme du Code pénal.

Parallèlement, l'Équateur a installé des dispositifs informatiques dans les ports et aéroports du pays et a renforcé sa coopération avec des organisations internationales telles qu'INTERPOL afin d'échanger des informations sur les mouvements migratoires d'éventuels suspects de crimes transnationaux et de prévenir le trafic international d'armes, d'explosifs, de

matières dangereuses et de précurseurs chimiques. Les agences de sécurité du pays actualisent en permanence la liste récapitulative concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Enfin, en matière de sécurité des transports, l'Équateur applique les pratiques et normes internationales établies pour la sécurité des transports aérien et maritime.

La mise en œuvre d'un Plan Équateur est présentée auprès de la communauté internationale comme répondant à un souci constant d'aborder les problèmes de sécurité non conventionnels dans une perspective différente, comme une composante constituant un apport spécifique, national et souverain à la paix dans la zone frontalière et dans la sous-région andine. La multiplication des opérations de contrôle aux frontières a permis le démantèlement de plus de 160 camps clandestins de groupes irréguliers, où il y avait des postes de repos et des laboratoires temporaires de fabrication de la drogue, ainsi que la saisie d'armes et de matériels de communication.

L'Équateur est le pays qui accueille le plus de réfugiés colombiens en Amérique latine. Pour faire face à cette situation, il a, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, appliqué des normes et des procédures humanitaires claires pour le traitement des demandes d'asile, afin de ne conférer ce statut qu'aux personnes satisfaisant aux critères définis en droit interne et en droit international.

Enfin, ma délégation est très intéressée par ce qui a été dit par plusieurs délégations au cours de ce débat, notamment sur la question des causes du terrorisme. C'est pourquoi nous estimons nécessaire de réitérer qu'il importe que la coopération ne vise pas uniquement le renforcement des capacités nationales de lutte contre le terrorisme, qui, bien qu'essentielles, ne tiennent pas compte de ce que la lutte contre le terrorisme englobe également, comme indiqué dans la Stratégie, entre autres, la lutte contre la pauvreté et l'inégalité sociale, ce qui requiert à son tour une coopération internationale axée sur l'appui à la mise en œuvre des politiques nationales pour réaliser un développement économique et social durable par le dialogue et l'inclusion.

Plusieurs années se sont écoulées, et il y a eu de longues délibérations relatives aux mesures à prendre pour éliminer le terrorisme international. C'est pourquoi ma délégation exhorte tous les États à aplanir leurs divergences et à permettre des avancées sur les

instruments dont l'entrée en vigueur est impérative pour le renforcement des mécanismes de lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche voudrait tout d'abord remercier la présidence croate du Conseil de sécurité pour cette initiative très importante et opportune.

Nous exprimons notre solidarité et notre profonde sympathie aux victimes des récents attentats terroristes à Mumbai et à leurs familles. Ces attentats odieux démontrent largement la nécessité d'une approche multilatérale et confirment que l'ONU est le pivot de nos efforts conjoints de lutte contre le terrorisme, comme le Secrétaire général l'a souligné ce matin dans sa déclaration.

L'Autriche s'aligne sur la déclaration faite par la présidence française au nom de l'Union européenne. Je me limiterai donc dans mon intervention à mettre l'accent sur trois points auxquels l'Autriche attache une importance particulière.

Premièrement, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit constituent la base fondamentale de la lutte contre le terrorisme. Des mesures antiterroristes efficaces et la protection des droits de l'homme ne sont pas des objectifs conflictuels, mais des objectifs complémentaires qui se renforcent mutuellement. D'une part, la mise en place d'un système national efficace de justice pénale et de maintien de l'ordre fondé sur la primauté du droit est une composante essentielle de la prévention des actes terroristes et des efforts visant à traduire en justice les terroristes présumés. D'autre part, nous devons tous veiller à ce que toutes les mesures prises pour combattre le terrorisme soient pleinement conformes à nos obligations au regard du droit international, en particulier du droit relatif aux droits de l'homme, du droit des réfugiés et du droit international humanitaire.

Nous nous félicitons des initiatives prises par le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires à cet égard, notamment des travaux menés par le Comité contre le terrorisme, sous la présidence avisée de la Croatie, et par sa direction exécutive pour aborder la dimension droits de l'homme des activités antiterroristes dans le cadre de la résolution 1371 (2001), ainsi que des efforts du Comité des sanctions créé par la résolution 1267 (1999), que la

Belgique préside avec compétence, et de sa mission de suivi pour renforcer les procédures d'inscription sur la liste et de radiation de personnes et d'entités, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je voudrais rappeler au Conseil le rapport de l'Initiative autrichienne sur le Conseil de sécurité et l'état de droit. Comme le recommande ce rapport, il importe que le Conseil cherche activement à se doter de procédures encore plus équitables et transparentes pour protéger les droits des individus visés par ses décisions.

Deuxièmement, je crois que, pour être couronnés de succès, les actions que nous menons dans le cadre de la lutte contre le terrorisme doivent s'inscrire dans une approche intégrée, équilibrée et multidimensionnelle comprenant un large éventail de mesures strictes et de mesures douces. Par exemple, il faut absolument renforcer la coordination et la coopération dans la lutte contre les crimes liés au terrorisme, comme par exemple le crime organisé, la traite des personnes, le trafic des stupéfiants et le commerce illicite des armes. En même temps, nous devons redoubler d'efforts afin de remédier aux conditions propices à la propagation du terrorisme et de promouvoir une culture de paix, de respect mutuel et de tolérance, y compris au moyen d'un dialogue entre les religions et les civilisations.

Lutter contre l'incitation à commettre des actes de terrorisme, contre la radicalisation et le recrutement de terroristes, notamment par le biais de l'Internet, reste l'un des principaux défis que nous avons à relever. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre la résolution 1624 (2005). Enfin, nous devons continuer à encourager la société civile, y compris les médias, les associations de victimes et le secteur privé, à prendre une part active à la lutte contre le terrorisme.

Troisièmement enfin, comme cela est dit clairement dans la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, le renforcement des capacités est un élément fondamental de la lutte mondiale contre le terrorisme. De nombreux États ne disposent pas du cadre juridique et organisationnel nécessaire pour lutter efficacement contre le terrorisme. Notre défi principal consiste à aider les États par une assistance technique pour renforcer leur capacité de prévenir les attentats terroristes, de protéger leurs citoyens contre ces attentats et d'y répondre. Dans ce

contexte, l'Autriche demande au Comité contre le terrorisme et à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme d'intensifier les efforts considérables qu'ils déploient pour faciliter l'assistance, et au Service de prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – qui à ce jour a fourni une assistance technique à plus de 150 États – de renforcer encore ses fructueuses activités pour améliorer les capacités des États.

Je voudrais dire encore une fois que l'Autriche se félicite vivement de la tenue de ce débat public et de l'adoption d'une déclaration présidentielle aujourd'hui. Cela enverra au monde un message énergique, à savoir que nous sommes tous unis pour vaincre la menace mondiale du terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande s'associe aux autres États Membres pour condamner fermement les récents attentats terroristes perpétrés à Mumbai. Nous réitérons nos condoléances à l'Inde pour les pertes tragiques qu'elle a subies, ainsi qu'aux pays dont les ressortissants ont également été touchés.

Les attentats de Mumbai sont venus nous rappeler qu'en dépit de certains succès notables enregistrés ces dernières années contre lui, le fléau du terrorisme international perdure. Il continue d'y avoir trop de victimes en trop d'endroits. La Nouvelle-Zélande continue de condamner clairement et dans les termes les plus forts possibles, le terrorisme sous toutes ses formes.

Le terrorisme auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est un phénomène mondial qui exige donc une réponse mondiale coordonnée. La multiplication des attentats terroristes et la mondialisation des réseaux terroristes confirment qu'aucune région ni aucun pays ne peut relâcher sa vigilance lorsqu'il s'agit de prendre des mesures pour lutter contre le terrorisme. L'ONU, par le biais des travaux de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de ses comités et autres organes, est la mieux placée pour coordonner la réponse de la communauté internationale.

La Nouvelle-Zélande a appuyé l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, et nous œuvrons de concert avec d'autres États Membres, notamment ceux de notre

région, pour intensifier nos initiatives collectives visant à mettre en œuvre la Stratégie.

Tout aussi importante est la nécessité de continuer à améliorer la mise en œuvre des principales résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme – les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004). Nous appuyons les travaux menés par le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en la matière. Nous attendons avec intérêt la visite en Nouvelle-Zélande, l'année prochaine, de responsables de la Direction exécutive afin d'examiner la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) en Nouvelle-Zélande et dans notre région.

Il existe de nombreux points communs entre les principes qui sous-tendent les quatre piliers de la Stratégie mondiale et ceux qui guident la démarche adoptée par la Nouvelle-Zélande pour lutter contre le terrorisme au niveau national et régional. Au niveau national, nous restons résolus à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre le terrorisme afin de veiller à ce que notre pays ne soit ni la cible ni le point de départ d'activités terroristes. Nous continuons d'améliorer nos capacités législatives, politiques et opérationnelles. Les organes régionaux jouent également un rôle clef dans la coordination de l'action face au terrorisme. Nous tenons à appeler l'attention sur les déclarations condamnant sans équivoque les actes de terrorisme prononcées par les dirigeants et les ministres des pays de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique à la réunion annuelle qui s'est tenue à Lima le mois dernier. Les dirigeants ont réitéré que les actes de terrorisme ne peuvent jamais être ni justifiés ni excusés, et ils ont réaffirmé leur volonté collective d'éliminer cette menace.

La Nouvelle-Zélande est très active dans notre région, renforçant les capacités de pays partenaires à lutter contre la menace du terrorisme. Nous continuons d'aider les États insulaires du Pacifique à satisfaire les exigences du programme international de lutte contre le terrorisme. Nous avons jugé encourageants les progrès réalisés dans l'amélioration des lois, des politiques et des capacités opérationnelles antiterroristes dans le Pacifique. En Asie du Sud-Est, la Nouvelle-Zélande continue d'appuyer un certain nombre d'initiatives de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme tant au niveau bilatéral avec des partenaires clefs qu'au niveau régional par le biais de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La menace que constitue le terrorisme international exige une réponse globale, à plusieurs niveaux et de longue haleine. Pour renforcer le cadre plus général de la lutte contre le terrorisme, la Nouvelle-Zélande a également financé des initiatives visant à remédier aux conditions propices à la propagation du terrorisme par le biais d'un programme d'activités de lutte contre la radicalisation.

Je vous remercie, Monsieur le Président, du rôle de chef de file que joue la Croatie sur cette question fondamentale et pour l'occasion que nous a donnée le présent débat de réaffirmer l'attachement inébranlable de la Nouvelle-Zélande à la prévention du terrorisme et à la lutte contre ce fléau.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Palihakkara (Sri Lanka) (*parle en anglais*): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public. Nous apprécions à sa juste valeur la participation de S. E. le Président de la Croatie à cet important débat. Sa présence, ainsi que l'intérêt renouvelé suscité par ce débat, illustre l'importance de cette question dans le contexte actuel.

La menace à la paix et à la sécurité internationales posée par le terrorisme a de graves conséquences pour l'humanité. Elle sape l'éthique traditionnelle qui constitue le fondement des États et des sociétés. Et surtout, elle nie aux peuples leurs droits élémentaires et leurs libertés fondamentales.

Le terrorisme a pris des dimensions internationales au moyen d'un ensemble de réseaux de destruction transnationaux. Ces réseaux se livrent activement à la collecte de fonds, à la traite de personnes, et au trafic de stupéfiants et d'armes illicites, y compris d'armes dotées de capacités potentielles de destruction massive. Ils propagent une littérature incitant à la haine et d'autres formes de subversion transnationale. Comme l'a dit un ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le lien croissant entre ces activités, y compris par le biais de la dynamique de la mondialisation, pourraient constituer une menace subversive supranationale à la paix et à la sécurité internationales.

Ce débat arrive également à point nommé et est d'actualité. Le monde est encore sous le choc des attentats terroristes perpétrés récemment contre des civils innocents à Mumbai, le centre commercial de notre voisin et ami, l'Inde. Ayant beaucoup souffert du

terrorisme, Sri Lanka a fait part au Gouvernement et au peuple indiens de sa sympathie et de sa solidarité.

De nouvelles attaques terroristes se produisent au quotidien dans d'autres lieux de beaucoup de nos pays. Cette pléthore d'attentats a fait de nombreux morts et de nombreux blessés parmi des civils innocents, sans compter les dégâts énormes causés aux infrastructures et à l'économie. Ces types d'attentats commis par des terroristes, qu'ils soient de la région ou d'ailleurs – ou même de nos propres pays, y compris le mien, où les « Tigres », l'un des groupes terroristes les plus brutaux au monde, continuent de constituer une menace – illustrent la dimension transnationale croissante de ce fléau.

Les terroristes sont enhardis par ces prétendues réussites tactiques. Comme le Secrétaire général l'a dit ce matin, ils se laissent emporter par la publicité dont fait l'objet la cause, quelle qu'elle soit, qu'ils défendent. Ils deviennent alors intransigeants à la table des négociations et quittent effrontément les pourparlers de paix quand les gouvernements proposent des compromis négociables comme des solutions démocratiques lors des négociations. Ils acquièrent ensuite une dimension internationale – sur le plan idéologique, diplomatique et financier. Après presque 25 ans d'efforts déployés par les gouvernements élus successifs pour négocier des solutions politiques, telle est exactement la situation engendrée par ce qu'on appelle le terrorisme des Tigres, à Sri Lanka et à l'étranger. Cette situation exige une réponse ferme et dissuasive au groupe terroriste des « Tigres de la libération de l'Eelam Tamoul » et des solutions politiques à ses causes profondes. Telle est l'approche adoptée par Sri Lanka concernant la question à l'examen.

Les démocraties actuelles sont devenues particulièrement vulnérables au terrorisme et ses manifestations internationales. Les garanties élémentaires des libertés et droits fondamentaux, ainsi que l'espace politique dont disposent les différents acteurs dans une démocratie, sont de plus en plus exploités et limités par les actions terroristes.

Le Conseil de sécurité a traité la question de la menace terroriste dans plusieurs de ses résolutions, en particulier dans ses résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001). Le Conseil reste préoccupé par Al-Qaida, les Taliban et les groupes associés, contre lesquels des mesures spécifiques ont été prises, notamment leur inscription sur des listes, leur identification et leur

dénonciation. La résolution 1373 (2001), d'un autre côté, fournit un cadre commun à la coopération internationale dans l'adoption de mesures spécifiques et générales contre le terrorisme, quels que soient les auteurs de ces actes odieux. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive, ainsi que d'autres mécanismes multilatéraux et divers instruments juridiques internationaux concernant la lutte contre le terrorisme, peuvent fusionner leurs efforts dans le cadre de la Stratégie antiterroriste. Cette action collective fournirait une structure appropriée pour mobiliser les efforts mondiaux visant à combattre et éliminer cette menace claire et réelle à la paix et la sécurité.

Il est grand temps de traduire tous ces mécanismes et ces mesures en actions concrètes contre les individus et entités impliqués dans des actes terroristes, sans chercher à distinguer les différents groupes terroristes en fonction de leur cause ou de leurs revendications, réelles ou supposées. Comme nous l'avons durement appris au fil des ans et dans divers endroits du monde, de Mumbai à Karachi et de Colombo à New York, aucune cause ni aucun intérêt ne justifie le terrorisme. L'objectif commun de violences d'une telle brutalité est l'anéantissement et la destruction – l'antithèse de ce que représentent l'ONU et la communauté internationale.

Des actions concrètes devraient être menées sur plusieurs fronts. Elles devraient être multidimensionnelles, liées entre elles et coordonnées. Ces actions devraient aller de la surveillance technique d'actes de terrorisme potentiels au stade de la planification – en se concentrant sur les entités ou leurs organisations écrans – à la prévention et l'interdiction du trafic illicite de personnes, d'armes, de munitions et autres matériels offensifs. Ces actions devraient également être menées au niveau de l'offre, sans uniquement compter sur les actions dans les pays destinataires, ce qui est le cas actuellement dans la plupart des situations. Bien qu'il existe un régime juridique général – et des mécanismes raisonnables d'application de ce régime – contre la collecte de fonds et le financement du terrorisme, aucun système de suivi et d'interdiction solide et fonctionnel n'est encore en place contre l'achat et le transport par air ou par mer des moyens offensifs déplorables par les groupes terroristes qui sont interdits dans le monde entier. Les systèmes d'interdiction et de non-prolifération des armes de destruction massive ne peuvent pas ou ne veulent pas être utilisés pour lutter contre une menace

toute aussi dangereuse à la paix et la sécurité internationales : la libre circulation de matériel terroriste entre les pays, en haute mer et maintenant par voie aérienne.

Certains groupes terroristes, comme les Tigres de Sri Lanka, ont acquis de manière audacieuse des moyens aériens, démontrant leur volonté de devenir un centre régional de trafic d'armes. Une assistance mutuelle et une coopération internationale plus résolues sont nécessaires pour faire en sorte que les groupes terroristes n'acquièrent pas ces moyens transnationaux, que ce soit grâce à l'aide des diasporas ou par le biais de manipulations géopolitiques.

En 2006, le Conseil de sécurité a adopté une résolution importante en vue d'élargir sa couverture du terrorisme. La résolution 1566 (2004) demande une attention particulière et une action immédiate du Conseil de sécurité et des autres membres des Nations Unies pour se concentrer plus particulièrement sur les individus et autres groupes qui ne sont pas pris en compte dans la résolution 1267 (1999). La résolution appelle à la détermination de mesures spécifiques contre ces groupes, qui, selon nous, comprennent également des groupes interdits dans le monde entier, comme les Tigres de la libération de l'Eelam Tamoul. Nous espérons que le Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004) abordera ces questions cruciales avec toute l'attention qu'elles méritent.

Avec d'autres membres de l'ONU, Sri Lanka estime que le moment est venu d'inciter le Conseil à redoubler d'efforts pour rééquilibrer son approche actuelle dans la lutte contre le terrorisme et adopter une démarche plus globale en ce qui concerne la dimension sécuritaire du défi que représente le terrorisme. Seule une telle approche, qui ne fait pas de distinction entre les groupes terroristes, permettra aux États Membres et la communauté internationale de prendre des mesures décisives, cohérentes et coordonnées contre les auteurs d'actes terroristes.

Les attaques implacables perpétrées en Inde, que nous avons condamnées sans réserve, ont été commises de sang-froid et sans concession, et nous montrent que les agents de la terreur, qu'ils soient à l'extérieur ou à l'intérieur de notre pays, peaufinent leurs stratégies et leurs tactiques. Cette coordination révèle une tendance dangereuse de coopération entre ces réseaux à tous les niveaux – national, sous-régional, régional et international – et par conséquent, nous place devant la perspective d'une mondialisation du terrorisme.

Il est impératif d'adopter une coopération internationale par des mesures collectives, cohérentes et déterminées. C'est nécessaire pour que les groupes terroristes comme les Tigres de la libération de l'Eelam Tamoul ne tentent pas de tirer profit des cessez-le-feu pour se procurer et diriger des flottes marchandes illicites battant pavillons de complaisance, comme c'est le cas aujourd'hui, afin de transporter des armes et de mettre en place des réseaux commerciaux avec d'autres groupes terroristes, tels que Al-Qaïda, comme l'indiquait le rapport de l'Institut international des études stratégiques à Londres, il y a déjà quelques années.

Une telle coopération internationale aurait pu empêcher, par exemple, que les Tigres de la libération de l'Eelam Tamoul ne profitent d'un cessez-le-feu de longue date pour se procurer illégalement des moyens aériens susceptibles de menacer la stabilité et la sécurité à l'étranger tout en sapant les processus de règlement des conflits démocratiques sur le plan national. La politique et les régimes juridiques des résolutions du Conseil, comme la résolution 1373 (2001), doivent avoir plus de force fonctionnelle. Les temps modernes exigent plus que jamais que nous soyons à la hauteur de cette tâche. Monsieur le Président, nous saluons donc vos efforts et le projet de déclaration du Président du Conseil à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci et de vous remercier d'avoir convoqué ce débat important sur les effets inquiétants du terrorisme sur la sécurité internationale. Nous espérons que ce débat aidera à relancer et à renforcer la solidarité internationale afin de combattre cette menace sous les auspices de l'ONU.

Inutile de préciser que le terrorisme demeure l'une des menaces et l'un des défis les plus graves auxquels se heurte la communauté internationale à l'heure actuelle. Nous condamnons vivement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. De toute évidence, la lutte collective contre cette menace demeure l'une des grandes priorités de la communauté internationale, l'ONU jouant un rôle moteur et central à cet égard. L'élimination du terrorisme ne sera possible que grâce

à des efforts internationaux collectifs et coordonnés sous la direction de l'ONU.

Les attentats brutaux récemment commis à Mumbai, que nous condamnons une fois encore vivement, nous rappellent à tous que les terroristes déploient sans relâche des efforts criminels et commettent des actes destructeurs et terroristes odieux pour infliger souffrances et douleur à divers peuples et détériorer les relations entre les nations. De même, les attentats terroristes odieux commis récemment au Pakistan ont été également condamnés et montrent que le terrorisme n'a pas de frontières et que les terroristes peuvent frapper n'importe où, n'importe quand, selon leurs objectifs odieux.

Nous avons tous reconnu et souligné la contribution importante que les mécanismes de lutte contre le terrorisme de l'ONU peuvent et doivent apporter dans le cadre de nos efforts collectifs pour lutter contre le terrorisme. Fort de cette conviction, mon Gouvernement s'est engagé à coopérer avec ces mécanismes et a, à ce jour et dans ce contexte, présenté cinq rapports nationaux au Comité contre le terrorisme.

Outre les nombreuses mesures prises par le Gouvernement de la République islamique d'Iran en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions relatives au terrorisme décrites dans les rapports mentionnés, l'Iran a adopté et appliqué une loi sur le blanchiment de l'argent qui a fait l'objet de longues délibérations avant son adoption par le Parlement. Nous avons également accru et intensifié les dispositions pratiques pour assurer, entre autres choses, la sécurité et la sûreté de nos frontières avec les pays voisins. La lutte coûteuse que mène l'Iran contre les trafiquants de stupéfiants qui viennent d'Afghanistan est un autre aspect de la contribution sérieuse que nous apportons à la lutte contre le terrorisme et les éléments qui l'alimentent.

L'Iran a également pris des mesures sérieuses afin d'appliquer la résolution 1267 (1999) et d'autres résolutions du Conseil de sécurité sur Al-Qaïda et les Taliban. Ayant été l'une des premières victimes des actes terroristes commis par les Taliban et en tant que nation qui a pâti des graves conséquences du terrorisme perpétré par des groupes terroristes tels que Jundullah, considéré comme étant affilié à Al-Qaïda et aux Taliban, l'Iran a à cœur de lutter contre le terrorisme; il y est fermement résolu et contribue aux efforts déployés par l'ONU dans cette lutte importante.

Notre nation demeure plongée dans la tristesse et le chagrin après avoir appris que 15 de nos braves soldats bien aimés, enlevés par le groupe terroriste Jundullah, ont été massacrés par ce groupe d'une manière brutale et ignoble il y a quelques jours. Les auteurs de cet acte terroriste doivent être traduits en justice et la coopération de la communauté internationale est essentielle à cet égard.

Pour obtenir les résultats escomptés, la lutte contre le terrorisme doit être réelle, non politisée, non sélective et déterminée. Associer une nation, une religion ou une culture au terrorisme est une erreur – dans de nombreux cas motivée par des considérations politiques – qui risque de saper un peu plus le consensus international forgé pour lutter contre cette menace. Certaines puissances ont malheureusement tenté de façon injustifiée et inacceptable de détourner la lutte contre le terrorisme de ses objectifs et de s'en servir pour réaliser leur propre agenda politique. Elles ont employé le terme « terrorisme » pour ternir l'image des nations ayant une vision politique différente de celle de ces grandes puissances.

Cette tendance, si elle n'est pas enrayée et inversée, réduira l'appui de la communauté internationale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et sapera le consensus international indispensable à cette lutte. De toute évidence, le terrorisme est une menace qui n'émane pas d'une religion ou culture particulière, mais menace et cible tous les pays, religions et cultures.

Que l'on fasse deux poids, deux mesures dans la lutte contre le terrorisme et les groupes terroristes est un autre sujet de grave préoccupation qui a des répercussions négatives sur la campagne collective menée par la communauté internationale contre le terrorisme. D'une part, nous voyons que la lutte légitime pour l'autodétermination des peuples occupés et pour la libération nationale – droit consacré dans le droit international et la Charte – est parfois assimilée injustement et trompeusement au terrorisme. D'autre part, le massacre d'un peuple toujours occupé, notamment les actions criminelles et les actes terroristes du régime israélien contre le peuple placé sous son occupation brutale, demeure impuni et est même appuyé par certaines puissances. Certains groupes terroristes comme le Mujahidin-e-Khalq Organization (M.K.O.), dont l'unique dessein est de tuer des innocents et dont les actions relèvent de toute évidence du terrorisme, sont tolérés, abrités, voire même appuyés par ces mêmes puissances.

Dans les 30 dernières années, la République islamique d'Iran a fait l'objet de divers attentats terroristes commis par des groupes terroristes comme le MKO. Ce groupe terroriste et criminel se trouve depuis longtemps en Iraq et a planifié, financé, supervisé et perpétré des opérations terroristes en Iran, à l'extérieur de la nation iranienne et contre elle et des ressortissants d'autres pays. Ces actions ont coûté la vie à un grand nombre de civils et de responsables iraniens et ont causé des dégâts matériels à des biens privés et publics.

Ce groupe terroriste connu, cruel et vicieux a pendant longtemps été appuyé et abrité par le régime de Saddam Hussein. Il a lutté contre notre nation aux côtés de l'ancien régime iraquien et a été l'une des principales machines à tuer de Saddam Hussein contre le peuple iraquien, notamment les Kurdes et d'autres. Actuellement, les quelques membres de ce groupe terroriste qui subsistent conservent leurs capacités militaires, leur nature, structure, et visées terroristes; ils s'appuient sur des fondements criminels et sont toujours impliqués dans diverses formes de terrorisme et d'activités criminelles.

Malgré l'odieux caractère terroriste et sectaire de ce groupe et ses multiples activités terroristes brutales, de nombreux membres de ce groupe terroriste, qualifié d'entité terroriste par les États-Unis et l'Union européenne, continuent d'être abrités par les États-Unis et l'Europe, fomentant des opérations terroristes criminelles contre notre nation. De toute évidence, cette politique de deux poids deux mesures et le principe de sélectivité appliqués dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ainsi que les initiatives politiques, comme la décision prise récemment par certains tribunaux européens concernant les décisions prises précédemment par l'Union européenne à l'égard de ce groupe, sont inacceptables et injustifiés.

Ce comportement est contraire aux résolutions relatives au terrorisme adoptées par le Conseil de sécurité et ne servira qu'à créer un climat de soupçons et de méfiance dans le cadre de la lutte contre le terrorisme au moment où la solidarité internationale est plus indispensable que jamais face à ce fléau. Nous sommes fermement convaincus qu'on ne devrait pas faire de distinctions entre les différentes formes de terrorisme et les groupes terroristes. En effet, le terrorisme devrait être combattu sans discrimination ni exception.

Avant de terminer, je tiens à dire que ma délégation rejette les distorsions et allégations proférées aujourd'hui au Conseil contre mon pays par le représentant du régime israélien. Aucune campagne basée sur les distorsions, les allégations ou la diffamation ne parviendra à occulter la réalité indéniable que le régime sioniste continue de représenter la menace la plus grave pour la sécurité régionale et mondiale en raison des crimes de guerre et du terrorisme d'État qu'il commet contre les Palestiniens innocents et d'autres personnes dans la région.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. L'initiative de la Croatie d'organiser ce débat thématique sur la sécurité mondiale et le terrorisme international arrive à point nommé. Ce débat est plus que jamais opportun au moment où la communauté internationale a condamné les attentats terroristes récents qui ont eu lieu dans la ville de Mumbai, en Inde, et qui ont tué des centaines d'innocents et en ont blessé des centaines d'autres.

Nous adressons à nouveau nos condoléances au Gouvernement et au peuple indiens, et nous exprimons notre solidarité aux victimes et à leur famille. Mon pays, qui a souffert également des effets du terrorisme, est bien conscient de l'ampleur de cette tragédie.

La lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels que soient les auteurs et les motifs de ces actes, doit continuer à être l'un des objectifs prioritaires de la communauté internationale. La Colombie accorde la plus grande attention aux efforts visant à mettre en place d'un commun accord des mécanismes et des instruments internationaux pour lutter contre ce fléau. C'est la raison pour laquelle nous avons appuyé les initiatives de coopération au niveau du continent américain et au niveau mondial pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme.

Mon pays a ratifié les conventions pertinentes en la matière, qui ont été adoptées dans le cadre de l'ONU. Il a également participé à la définition des mandats et des engagements politiques relatifs à la prévention et la répression du terrorisme sur lesquels on s'est mis d'accord lors des sommets des Amériques,

au Groupe de Rio, à l'Organisation des États américains et à l'ONU. À cet égard, nous aimerions souligner la ratification toute récente par mon pays de la Convention interaméricaine contre le terrorisme.

Le renforcement de la coopération et de l'assistance entre les États et les organisations internationales constitue un aspect fondamental de la lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement colombien estime que cette lutte exige l'adoption d'une approche fondée sur la coopération par l'intermédiaire d'instruments bilatéraux, régionaux et sous-régionaux qui aident à faire face aux manifestations de ce fléau. La lutte contre le terrorisme international ne sera couronnée de succès que si tous les pays s'engagent de la même façon et progressent dans l'exécution de leurs obligations internationales. Nous ne pouvons pas faiblir dans notre effort pour éliminer cette menace. Dans la mesure où la sécurité des citoyens et des institutions est mise à mal par ce phénomène, les progrès réalisés sur différents fronts seront faibles et vulnérables.

À cet égard, la nécessité de formuler des politiques prévoyant une action globale contre le blanchiment d'argent et le problème mondial de la drogue qui alimentent le terrorisme apparaît de plus en plus évidente. La volonté résolue de tous les États de ne pas donner asile aux terroristes et de favoriser l'échange de renseignements afin de démanteler les réseaux existants est également nécessaire.

Ma délégation juge avisées les initiatives visant à renforcer la capacité des États Membres à appliquer des stratégies pour faire face à ce problème, notamment grâce à des mécanismes d'assistance technique, qui constituent une priorité pour la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. La création de cinq groupes chargés de fournir une assistance transversale dans les domaines du contrôle du financement, du trafic d'armes, du contrôle des frontières, des questions juridiques et d'autres questions prévues dans la résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité constitue un pas dans la bonne direction. Il en est de même de la démarche du Comité contre le terrorisme qui concentre ses efforts sur l'évaluation de l'efficacité des mesures adoptées par les États et sur les capacités, les ressources et l'infrastructure qui pourraient être améliorées.

Récemment, grâce à ces mécanismes, mon pays a eu la possibilité de fournir une assistance technique dans le domaine de l'analyse financière en tant qu'outil de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette offre a

été bien accueillie et s'est concrétisée, par exemple, par des activités de coopération avec la Jamaïque, grâce au financement offert par le Comité interaméricain contre le terrorisme. Avec l'appui du même Comité, la Colombie a également accueilli différentes manifestations régionales sur des thèmes comme la sécurité portuaire, les documents de voyage et la cybercriminalité.

L'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies a constitué une nouvelle étape décisive, dans la mesure où cette stratégie a permis au système international de placer la lutte contre ce fléau dans une perspective globale. Elle a permis également de tracer résolument la voie vers le renforcement de la coopération internationale pour faire face aux diverses manifestations du terrorisme et s'attaquer aux activités dont il se nourrit.

Ma délégation appuie la négociation et l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international comme complément à la Stratégie mondiale. Il convient d'intensifier les efforts en vue d'achever la négociation de cet instrument important.

Je souhaiterais souligner par ailleurs les progrès enregistrés dans l'application des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004). Ces progrès devraient inciter le Conseil et l'Assemblée générale à faire un effort supplémentaire pour renforcer la coordination et la cohérence des critères, des mécanismes et de l'action de l'Organisation dans la lutte contre le terrorisme.

Au niveau national, la politique de défense et de sécurité démocratique mise en œuvre par le Gouvernement colombien a abouti à des résultats qui sont largement reconnus sur la scène internationale. Grâce à cette politique, mon pays est à présent en mesure de défendre l'ordre démocratique et l'état de droit, de garantir la sécurité et la liberté de la population, de protéger les droits de l'homme et de promouvoir le développement économique et social.

La Colombie a adopté différentes mesures et actions contre le terrorisme dans le cadre d'une politique de l'État qui engage les différentes entités et institutions nationales, conformément aux conventions internationales auxquelles la Colombie est partie. Il est clair que face à la menace du terrorisme, les actions isolées des États ou des institutions internationales ne suffisent pas. L'engagement continu de tous les États et de tous les acteurs concernés est par conséquent indispensable, notamment en ce qui concerne les délits

étroitement liés au terrorisme, tels que le trafic mondial de drogue, le blanchiment d'argent et le trafic illicite d'armes, parmi tant d'autres, qui nécessitent une action conjointe, concertée et permanente.

La Colombie, qui en est consciente, voudrait réaffirmer la nécessité de renforcer la coopération dans ce domaine, y compris au niveau bilatéral, régional et mondial. La responsabilité, la volonté et l'engagement de tous les États sont essentiels pour que les efforts de la communauté internationale dans ce domaine soit réellement efficaces.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Albanie.

M. Neritani (Albanie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de m'associer aux autres orateurs pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et d'avoir organisé ce débat public sur des questions très importantes liées au terrorisme mondial, à la sécurité internationale, et au renforcement des efforts internationaux conjoints déployés pour lutter contre cette menace croissante. L'Albanie souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de la France au nom de l'Union européenne. J'aimerais formuler quelques observations supplémentaires en ma qualité de représentant de mon pays.

Le terrorisme continue d'évoluer, tout en faisant peser réellement et de plus en plus une menace asymétrique sur nos valeurs fondamentales communes. Conjugué à d'autres menaces graves à la paix et la sécurité internationales, il continue d'exiger de notre part une capacité dynamique pour riposter de manière coordonnée et plus vigoureuse. Il y a quelques jours, le terrorisme a frappé au cœur de Mumbai, en Inde. Je m'associe aux autres représentants pour condamner cet acte lâche et exprimer ma solidarité au peuple et au Gouvernement indiens ainsi qu'aux familles de toutes les victimes.

Le terrorisme n'est jamais justifiable, quelles qu'en soient les raisons. C'est une menace mondiale qui appelle impérativement une riposte mondiale et globale. Pour faire face à cette menace changeante, il faut effectivement une volonté politique totale et la capacité de mettre en œuvre sur le terrain les engagements qui ont été pris. Une sensibilisation appropriée des institutions et l'engagement d'actions au niveau des pouvoirs publics font partie de la même équation. La nature du phénomène et nos efforts communs vers un même objectif exigent d'adopter une politique ouverte et participative à l'égard des

organisations non gouvernementales et de la société civile. La stratégie spécifique de notre gouvernement, qui est caractérisée par un profond sentiment d'appropriation et de responsabilisation, demeure un facteur clef de l'exécution de nos obligations.

L'Albanie continue de participer activement à la guerre contre le terrorisme. En coordination avec les membres intéressés de la communauté internationale, nous mettons tout en œuvre pour accroître l'efficacité des institutions en plaçant l'accent sur l'instauration de systèmes de bonne gouvernance, d'une société civile responsable et d'une économie compétitive. Il s'agit là de défis auxquels il faut faire face et qui exigent un engagement sérieux pour obtenir des résultats tangibles et efficaces. Chacun devra donc poursuivre le travail qui lui incombe à cet égard.

Maintenir un degré partagé de volonté politique restera au premier rang des priorités. Établir la confiance nécessaire et partager les informations ne sont que quelques-uns des éléments de notre coopération régionale. Dans ce cadre, il est à la fois nécessaire et utile d'adopter une approche globale. Le terrorisme est un phénomène transnational et il faut donc être prêt à lui apporter une riposte transnationale elle aussi. Mettre en place des capacités institutionnelles compatibles entre elles, s'acquitter rapidement des obligations internationales, se fixer des objectifs en matière de politique étrangère à la fois positifs et tournés vers l'avenir et adopter véritablement une position constructive et modérée, tels sont les paramètres clefs de notre coopération régionale, telle qu'établie par certains acteurs. Les Balkans occidentaux peuvent apporter une contribution plus participative à la paix et à la sécurité internationales. Des progrès tangibles vers l'intégration aux structures euro-atlantiques ne pourront être possibles que si nous adoptons et partageons tous les valeurs et principes pertinents.

Bien que la coopération régionale soit très utile, l'Organisation des Nations Unies a un rôle sans pareil à jouer. Nous sommes tenus d'adhérer aux traités internationaux actuellement existants et de les mettre en œuvre. L'Albanie a ratifié la plupart des instruments et protocoles antiterroristes élaborés par l'ONU et elle fait de son mieux pour les appliquer. L'ONU, avec d'autres institutions internationales et d'autres pays, nous aide dans ce domaine et nous lui en sommes très reconnaissants. Nous poursuivrons nos efforts conjugués dans l'avenir, dans l'intérêt de nos objectifs communs.

La tendance à multiplier les organes dans l'intention louable de s'attaquer à ce fléau pluridimensionnel a donné lieu à une situation qui devra peut-être être corrigée. Une culture de coopération et l'application d'une logique visant à définir les rôles respectifs des acteurs concernés en dépit de leurs intérêts propres, avérés ou potentiels, pourraient contribuer à créer des synergies sans donner lieu à des doubles emplois ni créer des conflits d'intérêt.

En conclusion, je voudrais réaffirmer notre ferme volonté de participer activement à la lutte contre le terrorisme. Nous poursuivrons nos efforts et notre coopération avec la communauté internationale pour appliquer activement et avec succès la Stratégie de l'ONU et nous conformer aux autres résolutions et recommandations des organes compétents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : Le terrorisme est une menace grave à la paix et la sécurité internationales. Le Canada se réjouit d'avoir l'occasion de parler de cette importante question et remercie la délégation croate, et en particulier le Président de la Croatie, d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat qui vise à renouveler l'engagement qu'a pris le Conseil de sécurité de lutter contre le terrorisme.

Je tiens tout d'abord à exprimer, au nom de tous les Canadiens, nos plus sincères condoléances et notre profonde sympathie aux familles des personnes tuées ou blessées lors des récentes attaques terroristes à Mumbai. Le Canada joint sa voix à celles de l'Inde et de toute la communauté internationale pour condamner ces attaques le plus vertement possible. Il exhorte tous les États à aider à traduire en justice les auteurs de ces attentats.

Les attaques de Mumbai nous rappellent que le terrorisme est une menace mondiale changeant constamment de visage, une menace risquant de toucher tous les États Membres. Parmi les personnes tuées en Inde, on comptait des ressortissants de nombreux pays, dont des Canadiens. Un attentat terroriste contre n'importe quel pays équivaut à une menace à la paix et la stabilité internationales. Les effets mondiaux de tels crimes mettent en lumière l'importance d'une solide coopération internationale contre le terrorisme. Une action multilatérale, en particulier par le biais de l'Organisation des Nations

Unies, est essentielle si nous voulons réussir à enrayer cette menace.

En particulier, le Canada encourage fortement tous les États Membres de l'ONU à travailler à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité contre le terrorisme, y compris les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1624 (2005). Le Canada se conforme entièrement à ces résolutions et aux autres que le Conseil de sécurité a adoptées contre le terrorisme. Il encourage également les États Membres à ratifier et à appliquer concrètement les conventions et les protocoles internationaux contre le terrorisme qui constituent les fondements des efforts internationaux dans ce domaine. Le Canada appuie les efforts soutenus que les États Membres déploient pour travailler d'une façon constructive à l'adoption finale d'une convention générale sur le terrorisme international.

De plus, le Canada s'est réjoui de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en 2006. Ce document et l'examen qui en a été fait cette année ont démontré que les États Membres de l'ONU sont capables de collaborer et de s'entendre sur des dossiers internationaux pressants. Pour faire suite à un tel consensus, toutefois, le Canada exhorte avec vigueur tous les États Membres à travailler à la mise en œuvre de la Stratégie.

Depuis 2005, le Canada manifeste sa détermination à appuyer la lutte mondiale contre le terrorisme par le biais de son Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes. Dans le cadre de ce programme, le Canada consacre chaque année 13 millions de dollars à des efforts déployés sur divers plans (formation, équipement, aide technique et juridique, renforcement de la sécurité et acquisitions de compétences) pour aider les États récipiendaires à lutter contre le terrorisme dans le plein respect de la primauté du droit et des droits de la personne.

(l'orateur poursuit en français)

Le Canada croit que la protection des droits de la personne et le respect de la primauté du droit doivent être au centre des efforts internationaux et nationaux de lutte contre le terrorisme. Il est essentiel pour le fonctionnement de nos sociétés démocratiques et pour le maintien de la paix et de la sécurité que les mesures pour lutter contre le terrorisme respectent le droit international, en particulier le droit international relatif aux droits de la personne, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés. Assurer une

protection robuste des droits de la personne, incluant la liberté d'association, la liberté de pensée et de croyance et la liberté d'opinion et d'expression est fondamental pour contrer avec succès la menace que pose le terrorisme.

Enfin, le Canada maintiendra son engagement et son appui aux efforts internationaux pour contrer le terrorisme et encourager le Conseil de sécurité, ainsi que les autres institutions de l'ONU, à renouveler leurs efforts pour élargir le consensus international sur les mesures qui sont appropriées pour combattre cette menace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais de prime abord vous présenter, au nom de ma délégation, nos sincères félicitations et nos remerciements pour avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat sur une question si cruciale pour la communauté internationale, que constituent les menaces à la paix et à la sécurité internationales causées par le terrorisme.

Le terrorisme est sans nul doute l'une des plus graves menaces auxquelles fait face actuellement la communauté internationale, du fait qu'il s'attaque non seulement aux fondements de la sécurité humaine, mais également aux principes et valeurs de tolérance, d'ouverture et de coexistence, et, en dernière analyse, à notre propre humanité. Les attentats barbares survenus dans plusieurs endroits de la ville de Mumbai et qui ont coûté la vie à plusieurs innocents viennent démontrer que le combat contre le terrorisme, en dépit des efforts exceptionnels consentis sur le plan international, est loin d'être gagné. Je tiens ici à renouveler au peuple et au Gouvernement indiens nos condoléances les plus attristées.

L'ampleur et l'intensité de la menace terroriste qui se présente sous des formes diverses, complexes et nouvelles, devraient nous amener à reconnaître que les actions individuelles des États, quelle que soit l'importance des moyens humains et matériels mis en œuvre, ne sauraient compenser l'impact d'un engagement collectif soutenu et d'une solidarité agissante visant à contrecarrer un danger réel, transfrontalier et susceptible d'émerger dans n'importe quel pays et d'évoluer dans n'importe quelle société sans aucune distinction, qu'elle soit basée sur la religion, la race, la culture, le niveau de développement ou la position géographique. À cet égard, ma

délégation, partant du constat que le terrorisme est la négation de toutes les valeurs religieuses ou éthiques et humaines, exprime son rejet total de toute tentative, quelle que soit son origine, qui vise l'association du terrorisme avec une religion, une race, une culture, ou un groupe ethnique ou racial.

L'ONU représente pour les États Membres le cadre universel légitime et approprié pour forger et renforcer une réponse collective au terrorisme. Les États Membres ont pu mettre à profit ce cadre multilatéral pour développer un cadre législatif structurant leur action commune contre le terrorisme.

Et c'est dans ce même cadre que devrait s'inscrire notre engagement commun à finaliser, dans les meilleurs délais possibles, le projet de convention générale sur le terrorisme international qui viendrait compléter l'arsenal juridique existant. Ma délégation continue d'accorder une importance particulière à la conclusion de cette convention globale et demeure disposée à contribuer à la poursuite des consultations visant à surmonter les obstacles qui empêchent son aboutissement.

Ces efforts devraient s'appuyer sur le climat positif et l'esprit constructif qui a récemment prévalu à l'occasion de la réunion de révision de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU tenue en septembre dernier. Il revient à présent aux États Membres de s'approprier individuellement et collectivement cette Stratégie et de s'atteler à sa mise en œuvre intégrale et effective dans ses dimensions nationale, régionale et internationale. Le Maroc souligne, à cet effet, la nécessité d'une coopération internationale étroite, concertée et coordonnée en matière de lutte contre le terrorisme qui allie engagement politique, cadre juridique et action opérationnelle.

Le Royaume du Maroc qui a souffert de ce fléau voudrait réaffirmer, encore une fois, sa condamnation, ferme et sans équivoque du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous avons exprimé cette position le jour même où en 1979 l'initiative a été prise d'inscrire la question de la lutte contre le terrorisme à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Maroc condamne de manière non équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, car il constitue une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales et porte atteinte à un des droits les plus fondamentaux de la personne humaine, le droit à la vie.

Mon pays, qui partage les préoccupations de la communauté internationale à l'égard du terrorisme, a inscrit depuis de longues années son action dans le cadre des efforts internationaux visant à lutter contre ce fléau. Cet engagement se traduit par l'adoption d'un arsenal juridique intégré, conforme aux exigences de l'état de droit et en harmonie avec les engagements internationaux souscrits par le Maroc.

Mon pays demeure déterminé à renforcer ses capacités nationales dans une démarche préventive, fort de la mobilisation de toutes les composantes de sa nation et leur adhésion aux efforts de lutte antiterroriste déployés par les autorités gouvernementales. Ceci dit, et on ne le dira jamais assez, les efforts nationaux, combien importants, restent insuffisants tant qu'ils ne s'accompagnent pas d'une coopération régionale et internationale volontariste et effective.

Dans ce contexte, mon pays n'épargnera aucun effort pour apporter sa contribution à toutes les initiatives qui pourraient appuyer les actions collectives dans ce domaine. À cet égard, je citerai à titre d'illustration, la tenue de la cinquième Conférence des ministres de la justice des pays francophones pour la ratification et la mise en œuvre des instruments universels contre le terrorisme qui a été organisée à Rabat du 10 au 16 mai 2008 avec le concours effectif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Dans le même esprit de mobilisation pour lutter contre toutes les formes de terrorisme, mon pays a abrité en 2006 la réunion inaugurale de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et a abrité en octobre 2008 le deuxième anniversaire du lancement de cette Initiative qui compte désormais 75 pays membres.

Pour terminer, mon pays voudrait réitérer sa condamnation absolue et sans réserve de toutes les formes de terrorisme et son engagement à participer à la mise en œuvre d'une action globale et concertée, afin de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Les efforts de la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme ne pourraient atteindre leurs objectifs que s'ils s'insèrent dans un cadre global et multidimensionnel visant à s'attaquer aux causes sous-jacentes du terrorisme à travers la résolution des conflits internationaux et régionaux, le renforcement de notre engagement contre le sous-développement et la promotion des valeurs de dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations.

Seule donc une démarche combinant à la fois la dimension sécuritaire et la dimension causale de ce phénomène peut avoir raison de ce fléau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Zainuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat ouvert du Conseil de sécurité sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Je pense que ce débat offre aux États Membres une excellente occasion de ranimer leur solidarité et de faire part de leurs idées pour renforcer le rôle de chef de file de l'ONU en ce qui concerne les efforts mondiaux de lutte antiterroriste.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour réaffirmer notre solidarité avec le Gouvernement indien et présenter nos sincères condoléances aux familles des victimes des récents attentats terroristes à Mumbai et notre très vive sympathie à tous ceux qui ont été blessés ou touchés de quelque manière que ce soit par le carnage occasionné par ces lâches attaques.

Nous réaffirmons notre condamnation catégorique de ces actes terroristes et de tout autre acte de terrorisme, quelles qu'en soient les motivations ou les objectifs, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, y compris le terrorisme d'État. L'attentat terroriste de Mumbai illustre de nouveau clairement combien le terrorisme menace directement la paix régionale et la sécurité internationale.

Le terrorisme international de par sa nature est sans frontière. Les groupes terroristes utilisent en effet les progrès dans le domaine de la technologie, des transports et de la mondialisation pour exploiter les lacunes au niveau du contrôle des frontières afin de s'organiser, de recueillir des fonds et à terme de lancer des attaques asymétriques, désormais de plus en plus souvent contre des civils. Nous ne soulignerons donc jamais assez que la communauté internationale doit renforcer la coopération et que l'ONU doit jouer un rôle moteur plus important afin de réduire et, à terme, d'éliminer les espaces où ces activités terroristes prospèrent.

À cet égard, ma délégation est encouragée par les progrès réalisés au niveau des méthodes de travail des dispositifs de lutte antiterroriste de l'ONU, en particulier des organes subsidiaires créés par les résolutions du Conseil de sécurité 1267 (1999),

1373 (2001) et 1540 (2004). Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1822 (2008) du Conseil de sécurité et de l'objectif à court terme du Comité 1267 qui est de faire de la liste récapitulative un document vivant tout en répondant aux demandes des États Membres d'utiliser, dans les processus d'inscription et de radiation, des critères plus stricts garantissant une procédure régulière, y compris les droits fondamentaux des personnes soupçonnées de terrorisme.

Ma délégation se félicite également du travail qu'accomplit le Comité contre le terrorisme pour achever l'évaluation préliminaire de la mise en œuvre par tous les États Membres tout en évitant de trop exiger des États Membres en matière de présentation de rapports.

Néanmoins, les organes subsidiaires du Conseil de sécurité pour la lutte antiterroriste doivent évaluer avec rigueur leur efficacité et améliorer constamment les moyens à leur disposition pour faciliter la mise en œuvre effective des résolutions. Nous devrions éviter d'en arriver au point où les États Membres seraient découragés par les exigences des organes subsidiaires ou, pire encore, où les organes subsidiaires travailleraient seuls sans aucun contact avec les États Membres de l'ONU.

Nous apprenons presque quotidiennement qu'un nouvel acte terroriste, sous une forme ou une autre, a été commis et a causé un nombre accru de victimes civiles. Ma délégation regrette que la communauté internationale peine encore à adopter une définition universellement acceptée du terrorisme alors que nous sommes d'accord sur le fait que nous ne pouvons accepter ou tolérer ces actes terroristes. En utilisant l'image des six aveugles et de l'éléphant, nous luttons contre le même ennemi mais nous ne sommes pas d'accord sur la façon de le définir. Nous estimons que c'est important car, sans cette définition, nous ne pouvons lutter de manière globale contre ce fléau. Du fait que nous sommes incapables de nous mettre d'accord sur une définition, la coopération internationale dans le domaine de la lutte antiterroriste est compromise par certaines perceptions nationales étroites et par des opportunités politiques contradictoires. Un accord sur une définition universelle devrait aider à créer un mouvement de solidarité totale derrière l'action internationale globale contre le terrorisme.

Ma délégation tient également à réitérer sa solide conviction que tous les efforts et toutes les ressources

engagés dans la guerre contre le terrorisme demeureront vains si l'environnement qui alimente le terrorisme reste le même. Pour être passée par cette expérience, en particulier lors de l'insurrection communiste, la Malaisie reste convaincue que la meilleure façon de lutter contre le terrorisme est de s'attaquer à ses causes profondes. Aucune prison, aucun camp de détention ne sera assez grand si le recrutement de terroristes continue de prospérer en raison des sentiments d'indignité et de profond désespoir éprouvés dans les situations caractérisées par la colonisation, l'occupation étrangère, les actes illicites de confiscation de terres et de destruction d'habitations, les implantations illégales de colonies de peuplement, le nettoyage ethnique, la misère ou l'absence de perspectives de protection et de réparation.

Dans le même esprit, il est erroné d'imputer le terrorisme à une religion ou à une nationalité particulières, car aucune religion ne prône le terrorisme et aucune nationalité n'y est prédisposée. Ma délégation appelle la communauté internationale à rejeter toute tentative d'assimilation de l'islam et des musulmans au terrorisme.

Monsieur le Président, nous saluons la définition d'une nouvelle orientation, reflétée dans votre document de réflexion pour ce débat (S/2008/738), selon laquelle les religions sont victimes du terrorisme et les handicaps socioéconomiques sont assurément des facteurs favorisant la propagation du terrorisme. Il ne fait pas de doute qu'un nouveau défi nous attend : effacer le climat de défiance, remédier aux graves atteintes aux droits de l'homme et supprimer le clivage entre cultures et civilisations engendrés par le terrorisme et par les actions antiterroristes. En outre, l'ONU devrait clairement jouer un rôle moteur dans les efforts antiterroristes à venir, au sein du Conseil de sécurité comme de l'Assemblée générale.

Pour terminer, ma délégation tient à réaffirmer l'engagement qu'a pris la Malaisie d'apporter son entière coopération à tous les États et à l'ONU dans la lutte contre le terrorisme. La Malaisie considère que le terrorisme ne peut être éliminé que grâce à la coopération et la solidarité totales entre tous les membres de la communauté internationale dans le cadre d'un effort global de lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Escalona Ojeda (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. J'apprécie que le Conseil de sécurité ait jugé important de tenir un débat sur un thème aussi essentiel que celui que nous examinons aujourd'hui : les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Cette question, cela ne fait pas de doute, englobe plusieurs perspectives et peut être analysée de différentes façons. Cependant, s'il est une idée partagée par tous les peuples et presque tous les gouvernements du monde, c'est qu'il n'y a pas de paix sans justice et pas de sécurité internationale sans paix.

Dans le préambule de la nouvelle Constitution, adoptée en 1999, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a défini les lignes générales de son comportement juridique et politique dans le domaine international. Il encourage la coopération entre pays, afin de favoriser et de renforcer l'intégration latino-américaine sur la base du principe de non-ingérence et d'autodétermination des peuples, de la garantie universelle et indivisible des droits de l'homme, de la démocratisation de la société internationale, du désarmement nucléaire, de l'équilibre écologique et d'une vision des ressources environnementales comme un patrimoine commun et inaliénable de l'humanité.

Ces lignes directrices ont orienté la trajectoire de notre pays au cours des neuf dernières années, au cours desquelles nous avons fait l'objet de différentes formes de menaces internationales. On citera notamment l'organisation de conspirations internes visant à renverser le Gouvernement et à affaiblir la démocratie en propageant la violence et en tentant de susciter le chaos, dans le but de déstabiliser notre société de façon à pouvoir déclarer que nous sommes un État non viable, un État en faillite, avec les conséquences que cela peut comporter pour notre souveraineté, notre intégrité territoriale et notre existence même en tant que nation.

Dans ce contexte, un grave acte de terrorisme a été commis au Venezuela, à savoir l'assassinat du procureur Danilo Anderson, qui enquêtait justement sur les personnes impliquées dans le coup d'État contre le Président Hugo Chávez Frías. En conséquence, le Président Chávez a dénoncé dans plusieurs instances internationales les gouvernements qui affirment

défendre la paix et combattre le terrorisme alors même qu'ils agressent d'autres États et encouragent le terrorisme à leur rencontre.

Les terribles et déplorables événements du 11 septembre 2001 ont suscité l'indignation dans le monde, et le Venezuela les a clairement condamnés. Ils ont, cependant, donné lieu à une politique dont plusieurs aspects sont à souligner. Premièrement, cette politique a consisté à utiliser la lutte contre le terrorisme comme prétexte pour agresser et envahir d'autres pays. Deuxièmement, le recours systématique au terrorisme et à la violation des droits de l'homme en tant que moyen de punir autrui pour des raisons liées à la discrimination raciale, culturelle et religieuse a particulièrement affecté les citoyens musulmans, comme s'il s'agissait d'un choc de civilisations, ce qui n'est pas avéré. Ce que nous constatons au contraire dans le monde d'aujourd'hui, c'est la rencontre de cultures diverses et un processus profond et prometteur de métissage. Malgré l'existence de ce processus si positif, on constate qu'un nettoyage ethnique a été imposé, générant des conflits qui assombrissent la scène politique mondiale et constituent une menace sérieuse pour la paix.

Au nom d'une prétendue défense de la sécurité nationale et internationale, les droits constitutionnels se voient ôter toute légitimité et sont violés et les lois et normes juridiques qui régissent la coexistence internationale sont bafouées. Des pays sont envahis au prix de dizaines de milliers de morts, dont des femmes, des personnes âgées, des enfants et des villages entiers. Des patrimoines culturels, économiques et écologiques et des infrastructures matérielles sont détruits dans des accès de folie furieuse dépassant toutes les formes de barbaries connues au cours de l'histoire.

On ne peut combattre le terrorisme – que le Venezuela a toujours condamné – par le terrorisme d'État, dont les attaques sanglantes sont dissimulées sous le terme de « dommages collatéraux » alors que l'on a bombardé des familles qui se promenaient sur une plage, étaient fraternellement réunies pour une fête ou étaient tranquillement chez elles. Nous devons dénoncer et condamner ces atrocités et exiger qu'il soit mis fin aux actions des agresseurs.

Nous rejetons les récents attentats de Mumbai. Nous sommes solidaires avec le peuple et le Gouvernement indiens et nous espérons que les enquêtes en cours permettront d'identifier et de punir les responsables de ces actes.

Nous condamnons l'impunité. C'est pourquoi nous voulons rappeler qu'ici, aux États-Unis, le dangereux terroriste Luis Posada Carriles, responsable d'actes cruels – dont l'explosion d'un avion cubain, vit en liberté et sous la protection des autorités. L'impunité, c'est l'absence de justice et elle est aussi meurtrière que les actes terroristes.

Nous vivons aujourd'hui différentes formes de menaces contre la paix. L'une d'entre elles pourrait être la terrible inégalité qui règne dans le monde, où 5 % de la population mondiale dépense 25 % du total des ressources énergétiques de la planète et les plus riches, soit 16 % de la population mondiale – essentiellement aux États-Unis, en Europe et au Japon – consomment 80 % des biens mondiaux.

Par ailleurs, nous devons dire que l'actuel système financier international s'est révélé être un pôle générateur de graves perturbations pour la paix. En effet, ses actions entraînent une augmentation du chômage, de la pauvreté et de l'injustice, ce qui engendre des violences de toutes sortes et un risque de chaos et de terreur, car sans justice il ne peut y avoir de paix.

Les problèmes d'environnement font aussi peser une lourde menace sur la paix. On est en train d'assassiner la planète par la pollution, la destruction de la diversité biologique, le réchauffement planétaire, la dégradation des mers, des fleuves et autres sources d'approvisionnement en eau. Cela constitue une menace grave pour l'humanité et une perte de productivité de la planète, ce qui a pour effet d'intensifier le problème de la faim dont les femmes et enfants souffrent tout particulièrement. De telles situations s'apparentent à de véritables actes de terreur.

Nous ne partageons en aucun cas l'idée que la mort d'hommes et de femmes soit nécessaire pour parvenir à la paix. Nous avons foi dans les accords consensuels résultant d'un processus pacifique, juste et équitable. Nous pensons qu'il est possible de régler les différends et les conflits par le dialogue et la négociation, et dans le respect du droit international et tout particulièrement des droits de l'homme.

Nous plaidons de nouveau en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires, condition de la sécurité de toutes les nations. De la même façon, nous reconnaissons le droit de tous les pays à mener les recherches qu'ils jugent nécessaires dans l'optique d'une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La pratique de la terreur doit perdre toute justification et les États ont l'obligation de mettre fin à la torture, aux détentions sans jugement, aux tribunaux militaires spéciaux, aux prisons clandestines, aux enlèvements et autres offenses à la dignité humaine.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, les États Membres de l'ONU se sont rassemblés pour débattre des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il est approprié que le Président de la Croatie, S. E. M. Stjepan Mesić, préside ce débat. La Croatie a subi un énorme traumatisme et a été profondément touchée par les menaces contre sa paix et sa sécurité. Je félicite le Président non seulement de présider ce débat, mais aussi de nous avoir fait part, lors de sa première intervention, de son expérience en la matière.

Aujourd'hui, alors que nous débattons de cette importante question, nous sommes troublés par deux événements particulièrement tragiques qui se sont soldés par le meurtre sans discrimination de civils innocents à Mumbai, en Inde, puis quelques jours plus tard à Peshawar, au Pakistan. Ces horribles massacres, perpétrés à des milliers de kilomètres de distance l'un de l'autre, portent néanmoins la marque perceptible d'un but commun. Ils nous rappellent la menace commune posée par le terrorisme, ainsi que notre naissance et destinée communes.

Je condamne ces attentats et présente mes condoléances à toutes les personnes touchées. Le Président du Pakistan m'a demandé de dire au Conseil combien il ressent la douleur de l'Inde :

« Nous pouvons nous identifier à la douleur de l'Inde. Je suis particulièrement compatissant. Je ressens cette douleur chaque fois que je regarde mes enfants dans les yeux. »

Aujourd'hui, dans le *New York Times*, le Président du Pakistan a fait au monde une déclaration de principe dans laquelle il affirme la détermination de son pays à poursuivre, arrêter, juger et punir toute personne impliquée dans ces attentats odieux. Le Pakistan prendra des mesures contre les acteurs non étatiques trouvés sur son territoire et les traitera comme des criminels, des terroristes et des meurtriers. Non seulement les terroristes ne sont aucunement liés au Gouvernement pakistanais, mais nous sommes aussi leur cible et nous continuons aussi à être leurs victimes. Le Président poursuit en affirmant très clairement : « Mais nous devons nous garder de tout jugement hâtif et de faire des déclarations incendiaires. »

Ces engagements du Président ont aujourd'hui été traduits en actes. Le *New York Times* a publié un article annonçant qu'au Pakistan, des militants liés aux attentats de Mumbai avaient fait l'objet de rafles et indiquant que le Département de l'information de l'armée pakistanaise avait déclaré, je cite : « Nous avons engagé aujourd'hui des opérations dirigées par les services de renseignements contre des organisations et mouvements de militants interdits. » C'est là une déclaration très importante, car cela montre la coordination et la cohésion de toutes les branches du Gouvernement pakistanais en vue de punir ceux qui cherchent, par tous les moyens, à détruire la paix de nos voisins et de notre propre pays.

Le Pakistan a donc posé la proverbiale première pierre. J'ai été quelque peu surpris par les vives dénonciations de mes amis de l'Inde au Conseil de sécurité aujourd'hui, mais je les ai ensuite envisagées sous l'angle des considérations politiques nationales du moment. Je demande cependant, est-ce justifié? Y a-t-il des choses que nous ne soyons pas prêts à faire avec vous, dans des limites raisonnables? Le Président du Pakistan a clairement indiqué à l'Inde et au monde que la meilleure réponse au carnage de Mumbai est de coordonner nos efforts pour contrecarrer le fléau du terrorisme. Je crois qu'il s'agit d'une offre très importante. Le monde doit agir pour renforcer l'économie et la démocratie du Pakistan, nous aider à construire la société civile et nous fournir les capacités de maintien de l'ordre et de lutte contre le terrorisme qui nous permettront de combattre efficacement les activités terroristes. Il poursuit en disant que l'Inde, le Pakistan et le reste du monde doivent travailler ensemble pour remonter la piste des terroristes qui ont semé le chaos à Mumbai, attaqué New York, Londres, Madrid, et aussi détruit l'hôtel Marriot à Islamabad en septembre.

Nous ne voulions pas soulever de points précis, mais avant qu'ils ne sautent à des conclusions, je voudrais rappeler à mes amis en Inde que lorsque le Samjhauta Express (le « train de l'amitié ») a été incendié – je ne cherche pas à soulever la question, je veux juste donner un exemple –, et que des passagers musulmans qui se rendaient au Pakistan ont trouvé la mort dans cet attentat, le Pakistan a été précipitamment montré du doigt. Il a ensuite été prouvé qu'un colonel de l'armée indienne était impliqué.

De la même façon – encore un point que je n'aurais pas soulevé aujourd'hui, si ce n'était les circonstances –, en ce qui concerne le Cachemire, le

Pakistan, malgré sa situation intérieure, fait preuve de modération dans les instances internationales, et c'est ce que nous aurions aussi aimé voir au lendemain de ce qui s'est passé à Mumbai. Nous sommes tous conscients de ce que la situation au Cachemire est la cause profonde de tous les problèmes entre l'Inde et le Pakistan. L'heure n'est-elle pas venue de supprimer cette cause profonde en s'engageant à régler définitivement la question, non seulement en paroles, mais par des actes et des actions, comme nous l'avons fait aujourd'hui au Pakistan, de manière à tous en finir avec ce problème?

Comment procéder? Je dirai que chacun doit recommander à l'autre d'arrêter toute campagne négative contre l'autre, que l'Inde doit contribuer à résoudre y compris l'aspect religieux. Certains de ceux ici présents ne savent peut-être pas que dans la province frontalière du nord-ouest, où ce problème est profondément enraciné, une partie très importante de la société est dirigée entièrement par les mollahs. Ces mollahs doivent obéissance aux mollahs de Deoband (Inde). Je ne dis pas cela comme une critique ni pour accuser qui que ce soit – mais j'ai une très bonne suggestion à faire.

Ce que je veux dire, c'est que si les responsables religieux de Deoband, qui jouissent d'une grande influence dans les territoires de la frontière nord-ouest du Pakistan et dans les zones tribales sous administration fédérale, se rendaient au Pakistan, se réunissaient et, sur la base de leurs excellentes connaissances religieuses, prononçaient une fatwa au Pakistan contre les attentats-suicides à la bombe et le meurtre de musulmans au Pakistan et même en Inde, cela aurait, je crois, un impact considérable dans la province frontalière du Nord-Ouest. En fait, il se trouve que le politicien le plus puissant de cette province est Maulana Fazul-ur-Rehman, qui doit également obéissance à Deoband.

Nous pouvons donc nous entraider, être aux côtés les uns des autres, et nous pouvons utiliser les installations des uns et des autres – cette dernière idée est peut-être la plus importante, et elle n'a même pas été encore envisagée.

Je voudrais également donner au Conseil un aperçu des mesures mises en place aujourd'hui au Pakistan.

Premièrement, le Gouvernement pakistanais a déjà ouvert ses propres enquêtes sur les allégations

faisant état de la participation de certaines personnes et entités aux attentats de Mumbai.

Deuxièmement, après la désignation de Jamaat-ud-Dawa en vertu de la résolution 1267 (1999), et dès qu'il aura reçu une communication du Conseil de sécurité, le Gouvernement proscritra Jamaat-ud-Dawa et prendra d'autres mesures, selon que de besoin, y compris le gel d'avoirs. Un plan est en cours d'élaboration en vue d'assurer une supervision effective du Gouvernement, comme l'exigent cet organe et diverses autres organisations caritatives. Une opération des services de renseignement, qui bénéficie de l'appui énergique des services chargés de la répression, est déjà en cours. Son objectif est d'appréhender les personnes qui auraient été impliquées dans les attentats de Mumbai. Aucun camp d'entraînement de Lashkar-e-Tayyiba ou de toute autre entité de cette nature ne sera autorisé sur le territoire pakistanais.

Les mesures susmentionnées, qui sont en cours d'application, prouvent une fois de plus la volonté affirmée du Pakistan d'agir et de ne pas permettre que son territoire soit utilisé pour mener des opérations terroristes. La capacité du Gouvernement pakistanais de prendre des mesures énergiques exige de ses amis, de l'ONU et du Conseil de sécurité qu'ils fassent preuve de compréhension et qu'ils lui accordent leur plein appui. Outre la proposition que nous avons faite d'une commission et d'enquêtes conjointes, nous avons désormais proposé que l'Inde reçoive une délégation pakistanaise du plus haut niveau possible afin de mettre de l'ordre dans ces affaires et de veiller à ce qu'à l'avenir, les choses aillent encore mieux.

J'en arrive maintenant au cœur de ce débat. J'ai le sentiment que notre objectif est d'améliorer et de renforcer la coopération et la coordination internationales dans la lutte contre le terrorisme. Dans le cadre plus large de cette lutte, il ne faut jamais remettre en question la prépondérance des mesures opérationnelles. Toutefois, nous devons, si nous voulons nous assurer de vaincre totalement les terroristes, formuler des stratégies globales.

Nous sommes d'avis que l'adoption d'une approche simpliste pour régler ces problèmes très complexes ne fera que créer de nouvelles difficultés. Ce que nous devons faire avant tout aujourd'hui, c'est promouvoir l'harmonie internationale, et le Conseil peut, en l'occurrence, jouer un rôle extrêmement important. Nous devons nous opposer à tout effort visant à créer de nouvelles divisions, de nouveaux

affrontements et de nouveaux schismes. La soif de justice de l'humanité, quelque mal interprétée qu'elle puisse être, sera plus facilement éteinte par des moyens politiques que par la force.

Nous devons donc promouvoir des solutions politiques aux conflits de longue date, je veux parler ici des conflits au Cachemire et en Palestine. Bien que ces conflits soient de natures très différentes, ils présentent des problèmes et des possibilités similaires. Nous devons être encouragés par les dividendes du règlement politique de la question d'Irlande du Nord conclu par le biais de l'Accord du vendredi saint et aller dans la même direction.

Je voudrais insister sur la nécessité de renforcer les démocraties et de créer un environnement propice à un appui à la lutte contre le terrorisme. Il est bon d'isoler ceux qui défendent leur cause par la force plutôt que par le débat et la concertation. Cela favorise le sentiment de participation sociale et permet d'intégrer les éléments marginaux. Les cerveaux sinistres des terroristes s'évertuent à identifier et à saboter les amitiés naissantes. Si nous succombons à leurs desseins et à leurs actes, ils les répéteront. Si nous nous montrons soudés après leurs actes de destruction, ils se découragent. Il faut donc se montrer soudés. Des réponses constamment fondées sur la division auront non seulement pour effet de révéler nos faiblesses, mais aussi d'encourager le mal. En temps de crise, nous devons rester unis, adopter cette position comme élément important de notre stratégie antiterroriste, pour consolider les liens axés sur la lutte contre cette menace.

Pour régler à long terme les questions relatives au terrorisme international et à la sécurité internationale, nous devons examiner toutes les causes profondes de ce phénomène mondial et les questions de sécurité. Ces questions ont été couvertes par la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale. Nous devons mettre en œuvre cette Stratégie d'une façon équilibrée et globale.

Enfin, et cela est important, nous devons nous pencher avec sincérité et de manière efficace sur les besoins des pays partenaires en matière de renforcement des capacités. Un partenariat dans le cadre duquel nous hésitons à partager du matériel et des technologies essentiels ne suscitera pas la confiance et revient à désarmer ceux qui luttent contre les terroristes. Ce qui pourrait non seulement causer

des nouvelles victimes, mais pourrait également prolonger la guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Adi (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je tiens aussi à vous féliciter d'avoir organisé cette séance importante qui se tient à la suite des incidents terroristes survenus à Mumbai (Inde) qui ont fait de nombreux morts et blessés parmi des civils innocents. Mon pays a été l'un des premiers à condamner ces attaques, par le biais du Président de la République, Bashar Al-Assad, qui a également, au nom du peuple syrien, présenté ses condoléances au peuple frère et au Gouvernement indiens.

La représentante d'Israël a encore une fois utilisé de la tribune du Conseil de sécurité pour falsifier les faits relatifs aux actes de terreur organisés et perpétrés par son État depuis des décennies. La représentante d'Israël a cru que, en attaquant mon pays, elle pourrait détourner l'attention de la violence et du terrorisme qui sévissent dans notre région.

Le fait central est qu'Israël occupe des territoires arabes et commet des crimes contre l'humanité. Ces actes ont été perpétrés par les Gouvernements israéliens successifs contre le peuple palestinien sans défense. Chacun sait qu'Israël impose un embargo injuste à Gaza et a adopté une politique de mort lente contre plus de 1,5 million de Palestiniens qui y vivent. Israël est resté les bras croisés face aux actes de terrorisme commis par des colons israéliens contre des Palestiniens à Hébron. L'intervention du représentant d'Israël ne peut pas changer le terrible passé de terrorisme de son pays – les archives, les encyclopédies et les musées regorgent de faits concernant le nettoyage ethnique, les crimes de guerre et le génocide commis par Israël pendant son histoire sanglante contre les Palestiniens, les Syriens, les Libanais, les Égyptiens, les Jordaniens et les ressortissants d'autres pays.

Israël a introduit le terrorisme d'État dans la région. Les groupes terroristes sont bien connus de tous. Ce sont notamment Shtren, Irgun, le gang Stern, Haganah et Balmakh, qui ont tué des milliers de Palestiniens et spolié des millions d'entre eux de leurs terres. Israël a assassiné l'Envoyé spécial de l'ONU, le Comte Bernadotte. En enlevant un avion syrien civil en 1954, Israël a commis le premier acte de piraterie

aérienne de l'histoire. Israël a commis des assassinats politiques à Beyrouth en 1968, tuant des intellectuels civils non armés. Dans les années 80, il a commis des attentats à la voiture piégée contre des maires palestiniens. Israël a bombardé le navire de renseignements secrets américains, USS Liberty, pendant la guerre de 1967, parce que ce navire avait intercepté des informations demandant l'exécution massive des prisonniers égyptiens au Sinaï. En 1971, Israël a abattu un avion civil libyen.

Israël a attaqué le siège de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, tuant 106 civils qui avaient trouvé refuge dans le complexe de l'ONU. En 2006, il a attaqué des positions d'observateurs dans les régions de Maroun Al-Ras et Al-Khiam. N'oublions pas le rapport publié par l'Armée canadienne, qui a enquêté sur un crime terroriste ayant conduit aux décès d'un commandant canadien et de trois observateurs autrichien, chinois et finlandais. Ce rapport a révélé qu'Israël avait délibérément attaqué leur position. Il y a également eu d'autres opérations suspectes contre les forces de maintien de la paix dans le sud du Liban.

Un commandant belge, tué le 5 septembre 2008, est la victime la plus récente des attaques israéliennes dans notre région. Il a été tué au cours d'une opération de déminage visant à retirer les mines posées par Israël dans le sud du Liban. Israël continue de refuser de fournir les cartes des endroits où il a posé ces mines et les armes à sous munitions au Liban, qui ont fauché les vies de centaines de Libanais, notamment des dizaines de femmes et d'enfants, malgré les appels répétés du Conseil de sécurité et de l'ONU lui demandant de les fournir.

Voilà la réalité concernant l'État terroriste d'Israël, dont le représentant a sans succès tenté de détourner l'attention de son caractère terroriste. Le représentant d'Israël a également qualifié de groupes terroristes les organisations de réfugiés palestiniens – des réfugiés que l'État d'Israël a contraint de quitter leurs terres et leurs foyers pendant des décennies. Ces réfugiés tentent de recouvrer leurs droits et d'avoir recours à la légalité internationale par le biais des résolutions adoptées sur le plan international. Les États arabes, dont la Syrie, ont accueilli ces réfugiés frères, et leur ont fourni l'appui nécessaire en attendant qu'ils retournent dans leur pays, la Palestine. Ils l'ont fait conformément aux résolutions qui constituent la légalité internationale, surtout la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale relative au droit au retour des Palestiniens.

Comme la plupart des États, la Syrie a appuyé le droit des peuples à la liberté et à l'autodétermination. Pendant de nombreuses années, la Syrie a condamné l'odieux régime d'apartheid en Afrique du Sud, dont le partenaire principal était Israël.

N'oublions pas le terrorisme d'Israël contre les droits du peuple syrien dans le Golan syrien occupé. Ce terrorisme d'État a été condamné chaque année par l'ONU dans la plupart de ses grandes commissions, ainsi que par le vote et l'adoption de résolutions condamnant l'occupation du Golan par Israël et son annexion en 1981. L'ONU a également condamné la répression des citoyens syriens par les autorités d'occupation israéliennes. Les pratiques israéliennes s'apparentent à une punition collective et vont à l'encontre du droit international. Ce sont des crimes de guerre.

Si Israël n'avait pas poursuivi son occupation des terres palestiniennes libanaises et du Golan syrien, pendant des décennies, nous ne serions pas les témoins des actes de résistance légitime qualifiés de terrorisme par Israël et ceux qui le protègent. Si des pays influents à l'ONU n'avaient pas continué à appuyer les crimes commis par Israël dans notre région, la coopération et les efforts internationaux visant à lutter contre le terrorisme auraient été plus efficaces, utiles et productifs.

M^{me} Willson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les allégations que nous avons entendues cet après-midi concernant l'affaire Luis Posada Carriles et les cinq Cubains accusés d'espionnage aux États-Unis n'ont rien de nouveau. Ces affaires ont été mentionnées dans presque tous les débats récents du Conseil de sécurité consacrés au contre-terrorisme. Elles ont été mentionnées aujourd'hui et il y a moins d'un mois au cours du débat que le Conseil a consacré le 12 novembre aux activités de ses comités contre le terrorisme. Les États-Unis ont alors donné une description détaillée du contexte et des mesures juridiques prises par le Gouvernement des États-Unis au sujet de ces affaires. Au lieu de répéter ce débat, je demande aux délégations qui le souhaitent de relire le procès verbal de la réponse du 12 novembre, qui figure dans le document S/PV.6015.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de Cuba a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai demandé à prendre la parole pour réagir à

l'intervention que la représentante des États-Unis vient de faire. Étant donné que le Conseil a tenu un débat long et parfois intense, je serai bref.

Nous comprenons qu'il n'est pas plaisant pour la délégation des États-Unis d'entendre des vérités désagréables au Conseil de sécurité sur le comportement de son gouvernement. Toutefois, cela n'empêchera pas ces vérités d'être dites et répétées. Il ne sert à rien de tenter de masquer les évidences, alors la réalité évidente pour tous est que le Gouvernement des États-Unis arrive à des extrêmes véritablement honteuses pour protéger le terroriste le plus célèbre de l'hémisphère occidental.

La décision d'accorder la liberté à Posada Carriles, qui continue d'être en contact avec des éléments terroristes et l'extrême droite à Miami, illustre parfaitement bien la duplicité morale du Gouvernement des États-Unis actuel. Il s'agit également d'une réfutation totale de sa lutte supposée contre le terrorisme. Le Gouvernement des États-Unis s'attend à ce que nous acceptions les bras croisés l'appel hypocrite selon lequel « faites ce que je dis et pas ce que je fais ».

Le cas de Posada Carriles est sans aucun doute le cas le plus connu, mais il est loin d'être le seul. À Miami et dans d'autres villes des États-Unis, des fonds sont recueillis en toute impunité pour financer des activités terroristes, des comptes en banque sont utilisés régulièrement et ouvertement pour financer le terrorisme, des terroristes sont recrutés, et il est permis à ceux qui financent, organisent et commettent des actes terroristes contre Cuba d'acquérir des armes et d'utiliser le territoire des États-Unis.

Une fois de plus, Cuba demande au Conseil de sécurité de bien vouloir évaluer les informations vastes et détaillées qui ont été fournies par notre pays et d'agir en conséquence. Cela contribuerait aux efforts visant à mettre fin à l'impunité dont jouissent sur le territoire des États-Unis ceux qui ont commis et qui commettent encore des actes de terrorisme contre Cuba. Cuba est persuadée que justice sera faite au plus tôt.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui a demandé de faire une autre déclaration.

M. Doraiswami (Inde) (*parle en anglais*) : Nous avons écouté attentivement la déclaration du représentant du Pakistan. La question dont il s'agit est celle du terrorisme et de l'utilisation d'un territoire

contrôlé par le Pakistan, qui est utilisé par des groupes terroristes basés au Pakistan pour perpétrer des actes de terreur en Inde. Le Pakistan devrait se concentrer sur les mesures à prendre contre les criminels qui commettent, aident, encouragent, financent ou appuient le terrorisme d'une manière ou d'une autre, plutôt que de porter devant le Conseil des considérations étrangères ayant trait à l'État indien du Jammu-et-Cachemire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela, qui a demandé de faire une nouvelle déclaration.

M. Escalona Ojeda (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous avons écouté attentivement la déclaration prononcée par la représentante des États-Unis au sujet de l'affaire Luis Posada Carriles. C'est une question fort simple. M. Posada Carriles a reconnu sa responsabilité dans des attentats terroristes. La presse des États-Unis même s'en est fait l'écho. Par ailleurs, M. Posada Carriles a fui la justice vénézuélienne, et le Venezuela a présenté des demandes d'extradition à la justice des États-Unis. Ces demandes doivent être satisfaites.

Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a indiqué sa disposition à dialoguer avec le Gouvernement des États-Unis au plus haut niveau afin de régulariser nos relations. Cela est nécessaire immédiatement pour trouver une voie pour régler toutes ces questions grâce au dialogue et aux échanges directs. Pour cela, une seule condition doit être remplie : le respect de la souveraineté du Gouvernement et du peuple vénézuéliens. Une fois remplie cette condition préalable, ainsi que le respect de la souveraineté de tous les peuples, je suis convaincu que nous trouverons une voie vers la paix, le dialogue et l'entente.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les membres du Conseil de leur coopération en vue d'harmoniser le texte de la déclaration du Président dont je vais donner lecture dans quelques instants. Je remercie aussi de leurs contributions constructives tous ceux qui ont pris part au débat. Je crois que je ne me trompe pas en disant que par la présente séance nous nous sommes rapprochés d'un pas de plus du consensus tant nécessaire à la lutte contre le terrorisme à l'échelon mondial et contre le danger qu'il représente partout à tout moment et pour tous.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité, soulignant que la paix et la sécurité sont indissociables et tenant compte de la solidarité et de l'interdépendance mondiales, réaffirme que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue l'une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales et que tout acte de terrorisme est un crime injustifiable, quels qu'en soient le mobile, le moment ou les auteurs. Il réaffirme également sa ferme volonté de lutter par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies, contre les menaces que les actes de terrorisme font peser sur la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil accueille avec satisfaction les récentes déclarations d'organisations intergouvernementales qui ont condamné le terrorisme sous toutes ses formes, y compris les attentats-suicides à l'explosif et les prises d'otages, et conforté ainsi la condamnation universelle par la communauté internationale des actes de terrorisme illégaux, notamment ceux qui visent des civils, ces actes ne pouvant en aucune circonstance être justifiés ni excusés par des motifs d'ordre politique, philosophique, idéologique, racial, ethnique, religieux ou autre, et réaffirme que tous les États doivent sans délai œuvrer de concert pour prévenir et réprimer ces actes.

Le Conseil souligne le rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies dans la lutte menée contre le terrorisme à l'échelon mondial.

Le Conseil réaffirme l'importance de toutes ses résolutions et déclarations sur le terrorisme, en particulier ses résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), et souligne qu'elles doivent être intégralement mises en œuvre.

Le Conseil appelle à nouveau les États à devenir le plus tôt possible parties à toutes les conventions et à tous les protocoles relatifs au terrorisme et à mettre en œuvre ceux auxquels ils sont parties.

Le Conseil considère que les sanctuaires de terroristes demeurent un important motif de préoccupation et réaffirme que les États doivent renforcer leur coopération afin de découvrir, refuser d'accueillir et traduire en justice, conformément au principe *aut dedere aut judicare*, quiconque prête appui au financement, à l'organisation, à la préparation ou à la commission d'actes de terrorisme, y concourt, y participe ou tente d'y participer, ou donne refuge à leurs auteurs.

Le Conseil réaffirme l'importance qu'il attache aux travaux des comités créés en application de ses résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004), et continue d'apporter à ces comités son soutien et de leur donner des directives.

Le Conseil exprime en particulier son appui à la Stratégie antiterroriste mondiale adoptée par l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288) le 8 septembre 2006 et sa volonté de contribuer à sa mise en œuvre, et se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 62/272, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé cette Stratégie et les quatre piliers sur lesquels elle repose, et demandé qu'elle soit mise en œuvre de façon intégrée et sous tous ses aspects.

Le Conseil souligne qu'en approfondissant le dialogue et en favorisant l'entente entre les civilisations dans le but d'empêcher le dénigrement systématique de certaines religions et cultures, et en s'efforçant de régler les conflits régionaux en suspens et les problèmes mondiaux de toute sorte, notamment les problèmes de développement, on renforcera la coopération internationale, laquelle est indispensable si l'on veut soutenir la lutte la plus large possible contre le terrorisme.

Le Conseil condamne avec la plus grande fermeté l'incitation à commettre des actes de terrorisme et dénonce toute tentative visant à justifier ces actes ou en faire l'apologie, qui serait de nature à inciter à en commettre de nouveaux. Il réaffirme qu'il importe de lutter contre la radicalisation et l'extrémisme qui peuvent mener au terrorisme et d'empêcher toute manipulation des jeunes par des extrémistes violents.

Le Conseil, réaffirmant que la promotion et la protection des droits de l'homme pour tous et l'état de droit sont indispensables pour une stratégie antiterroriste efficace et qu'une action efficace contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme sont complémentaires et se renforcent mutuellement, rappelle aux États qu'ils doivent veiller à ce que toutes les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme soient conformes aux obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

Le Conseil souligne qu'il importe de fournir une assistance technique visant à renforcer les capacités des États Membres dans la lutte antiterroriste en répondant à leurs besoins en la matière.

Le Conseil estime que le renforcement de la confiance mutuelle entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies facilitera l'instauration de conditions propices à une lutte efficace contre le terrorisme et que le succès de cette lutte consolidera la paix et la sécurité dans le monde.

Le Conseil, profondément préoccupé par la persistance des attentats terroristes dans le monde entier, invite les États Membres de l'Organisation à manifester une fois encore le même niveau de solidarité que celui dont ils ont fait preuve immédiatement après la catastrophe du 11 septembre 2001 et à redoubler d'efforts dans la lutte contre le terrorisme mondial, en s'attachant énergiquement à traduire en justice les auteurs et commanditaires d'actes de terrorisme et ceux qui facilitent de tels actes tout en exprimant leur profonde compassion à l'égard de toutes les victimes du terrorisme.

Le Conseil continuera de suivre l'évolution de la situation afin d'organiser aussi efficacement que possible l'action qu'il mène pour lutter contre le terrorisme. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2008/45.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 50.